

L'inscription ainsi réduite à 800, les élèves se trouvèrent plus à l'aise, du moins pour un temps. Dès 1938, cependant, ils dépassaient le millier. Aussi bien, la Commission scolaire dut-elle faire des prodiges d'ingéniosité pour loger de nouveau à l'école Christophe-Colomb les élèves de l'école Cassegrain qu'un incendie venait de chasser de chez eux. Ce furent les années héroïques: aux 1032 élèves déjà à l'étroit, en ajouter 121, c'était un moyen d'amener la pléthore . . . On aurait pu y croire, à voir les trois classes temporaires envahir la salle de récréation et l'inscription record des autres. Tout alla bien, cependant, grâce à la bonne volonté de tous: Frères de l'école Christophe-Colomb et professeurs venus de Cassegrain.

Faut-il croire que, une fois de plus, le sacrifice fut semeur de renouveau? En tout cas, le projet depuis assez longtemps caressé par les Frères d'obtenir une résidence plus propre et plus spacieuse prenait corps le 22 juin 1938, par la décision de la Commission scolaire de construire l'édifice actuel, dont nous admirons les lignes modernes et apprécions l'heureuse distribution. Dirai-je aussi que c'est un peu le souvenir de cette attention délicate qui nous console aujourd'hui de l'état délabré de notre école vieillie et entretient notre espoir de la voir bientôt rajeunie? Avec la population de Saint-Arsène, nous avons hâte d'inscrire au crédit de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ce nouveau titre à la reconnaissance et à l'admiration. Et, dans une atmosphère plus gaie et plus propre, 925 élèves, 26 maîtres religieux et 6 maîtres laïques trouveront à leur tâche un attrait nouveau.

Dans ce bref historique de notre école, je m'en voudrais de passer sous silence les belles pages écrites par les FF. Ladislav et Basile-Gabriel, organisateurs du premier cours supérieur complet qui, de 1926 à 1929, a fourni un groupe imposant de gradués. Si depuis cette date nos finissants doivent se diriger vers d'autres écoles réputées, il nous plaît ici de rendre hommage aux pionniers dont l'esprit d'initiative avait rêvé la fondation d'une école primaire supérieure autonome au profit d'un district dont l'école Christophe-Colomb avait conquis l'entière confiance.

L'ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE. — C'est à la demande expresse de locale, que 6 Frères de Saint-Gabriel prirent, en septembre 1915, la direction de l'école Saint-Etienne.

Dès 1916, les classes devenues insuffisantes déversèrent leur trop-plein dans des locaux de fortune aménagés au sous-sol de l'église. À partir de l'annexion, en 1917, ces conditions prévalurent plus ou moins suivant les fluctuations des inscriptions annuelles.

En 1930, les classes étant devenues plus qu'insuffisantes, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal dota la paroisse Saint-Etienne d'une école moderne. Aujourd'hui, ses 14 classes ont depuis longtemps été remplies par les 13 d'avant 1930 et par des recrues succes-

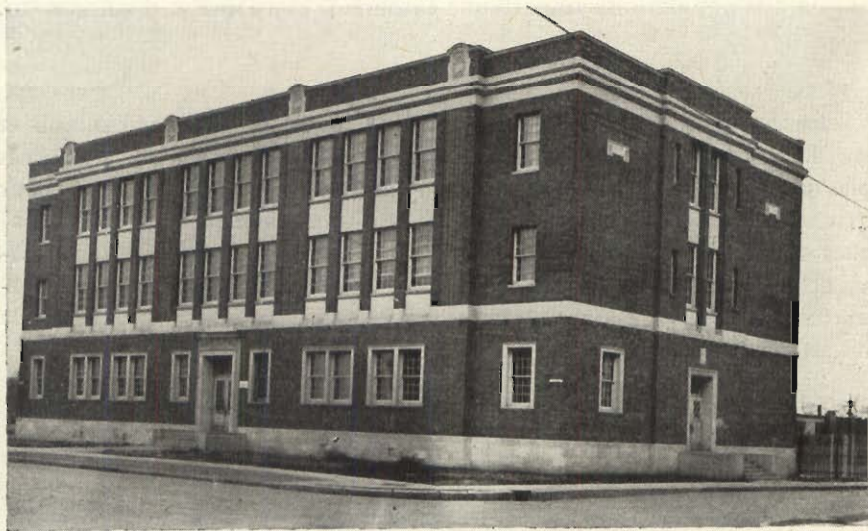
sives. Aussi bien, fut-on obligé d'affecter aux classes les locaux de la résidence des Frères.

L'école Saint-Etienne compte aujourd'hui environ 550 élèves répartis en 17 classes, dont 4 ont pour titulaires des institutrices. Les Frères de Saint-Gabriel sont justement fiers de se voir chargés d'une si belle institution, qu'une population sympathique entoure de confiance et d'admiration.

* * *

En cette année jubilaire, les Frères de l'école Christophe-Colomb et ceux de Saint-Etienne s'unissent à leurs confrères, vétérans des anciennes écoles de Sainte-Hélène, de la Visitation et de Saint-Nicolas d'Ahuntsic, pour offrir leurs hommages aux autorités de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Ils sont heureux, à la suite de leur Supérieur provincial, de leur renouveler l'assurance de leur entière collaboration dans l'oeuvre commune de la formation religieuse, intellectuelle et physique de la jeunesse canadienne.

Les Frères de la Charité



ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

En 1919, à la demande de Mgr G. Lepailleur, alors curé de la paroisse Saint-François-d'Assise, quatre Frères de la Charité prenaient charge de l'école Dufresne, rue Omer. C'étaient les RR. FF. Thomas, Valérien, Adju-teur et Paul, directeur actuel de l'école Saint-François-d'Assise.

Le feu ravagea l'école Dufresne, en janvier 1920. Le même jour, nos Frères donnaient leurs cours dans la salle de récréation de l'école Boucher-de-la-Bruère (école des filles). L'année scolaire se termina ainsi. En septembre, nous rentrions dans notre école restaurée. Quelques années après, elle prenait le nom d'école Curatteau, en l'honneur du premier curé de la paroisse.

Le nombre d'écoliers ayant augmenté considérablement, la Commission scolaire aménagea une maison de la rue Saint-Just et y logea quatre classes. C'était l'école Curatteau annexe, où des maîtres laïques enseignaient sous la direction du directeur de l'école Curatteau.

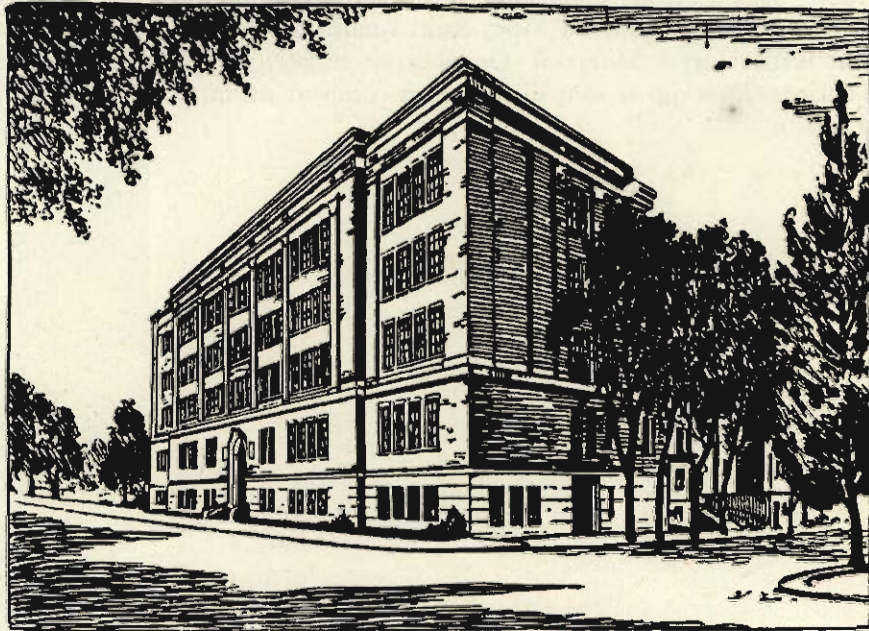
Le nombre d'écoliers augmentant toujours, les deux écoles devinrent trop petites. Pour loger tout ce monde, la Commission scolaire fit bâtir la présente école Saint-François-d'Assise. Onze classes y fonctionnèrent dès le début. Il y eut des professeurs laïques jusqu'en 1933. Puis, pendant dix

ans, le personnel ne se composa que de religieux. Depuis 1943, plusieurs laïques enseignent de nouveau à notre école.

Chaque année, plusieurs de nos meilleurs élèves se dirigent vers les collèges classiques et les juvénats. Aussi, la liste des prêtres et des religieux ayant passé par nos classes est-elle un précieux témoignage en faveur de notre enseignement. Nombreux aussi sont les finissants qui poursuivent leurs études dans les écoles supérieures. Trois, entre autres, ont mérité la bourse de trois années d'étude au Mont-Saint-Louis. Cinq de nos anciens élèves sont instituteurs à Montréal. On pourrait encore citer un grand nombre d'anciens élèves qui se sont distingués et occupent un rang honorable dans la société.

The Brothers of the Christian Schools

Brother ROBERT



D'ARCY MCGEE HIGH SCHOOL

Montreal was the first place in the world where the Christian Brothers taught in English. Their work has been centred in five parishes, St. Patrick's (1841), St. Ann's (1844), St. Brigid's (1845-1892), St. Gabriel's (1866-1910) and St. Dominic's (1925 —). English-speaking Brothers also taught in Mount St. Louis College and the Archbishop's Academy. From the standpoint of continuity of service their most effective work has been in St. Patrick's and St. Ann's.

The latter was one of the best known schools of Montreal. Commercial subjects were always an integral part of its curriculum, although as early as 1902 certain pupils were prepared for the matriculation examinations. It developed a deep sense of loyalty among its pupils that has continued over the years and is proud to claim among its graduates His Excellency, Monsignor Gerald Murray, C.S.R., Bishop of Saskatoon, and at least twenty-eight priests and many leading laymen.

St. Patrick's School has the longest history of any English school taught by the Christian Brothers in the world. It opened on Vitre Street in 1841, was moved to the corner of Cote and Lagauchetière Streets, to what was then known as Belmont Part. It was here that St. Patrick's developed into a High School, for in 1907 the Brothers began to prepare boys for matriculation examinations. As this work was done in addition to the teaching of the various commercial subjects it could be carried only outside of regular class hours. From 1918 on St. Patrick's became widely recognized as the central school for English-speaking Catholic boys. Although the elementary classes diminished in numbers the registration in the High School grades increased. In 1928 the sacrifices of the Brothers bore fruit and the regular High School course was given recognition by the Montreal Catholic School Commission.

In 1929 the Canadian National Railway expropriated the property on which St. Patrick's was built, and in December, 1930, the High School classes were moved to the old St. Cunégonde school at the corner of Vinet and Duvernay Streets. This separation of the secondary from the elementary classes was the beginning of the Thomas D'Arcy McGee High School. Although St. Patrick's no longer exists as a High School it has accomplished much for the English-speaking Catholics of Montreal. His Excellency, Monsignor Gerald Berry, Bishop of Peterborough, heads a notable group of some thirty-five priests and hundreds of prominent laymen who received their elementary education in that school.

In September of 1931, pupils were admitted to the D'Arcy McGee High School. This was heralded by some as the realization of a dream. While in reality it gave little more opportunity, academically, to the English-speaking boys of Montreal than had already existed, it did provide modern facilities for classes that were already functioning under trying conditions. For this important step forward the Montreal Catholic School Commission deserves the thanks of the English-speaking Catholics.

D'Arcy McGee was built to accommodate thirteen classes for boys. The ten high school classes from St. Patrick's, and the two from St. Dominic's already functioning were merged to form the nucleus of the new school. That both these schools had been doing excellent work is evidenced by the success obtained by the boys of D'Arcy McGee in the first few years of the adjustment period. In 1932, Thomas Boland led the Province in the B. Sc. examinations. In 1933 the first six places in the Science Matriculation were all taken by McGee students, and Harold Feeney was awarded the Beatty Scholarship in Mathematics and Science. In 1934-1935 a McGee student, Leo Sanchini, held first place in Arts and his schoolmate Elliot Charest, led in Science.

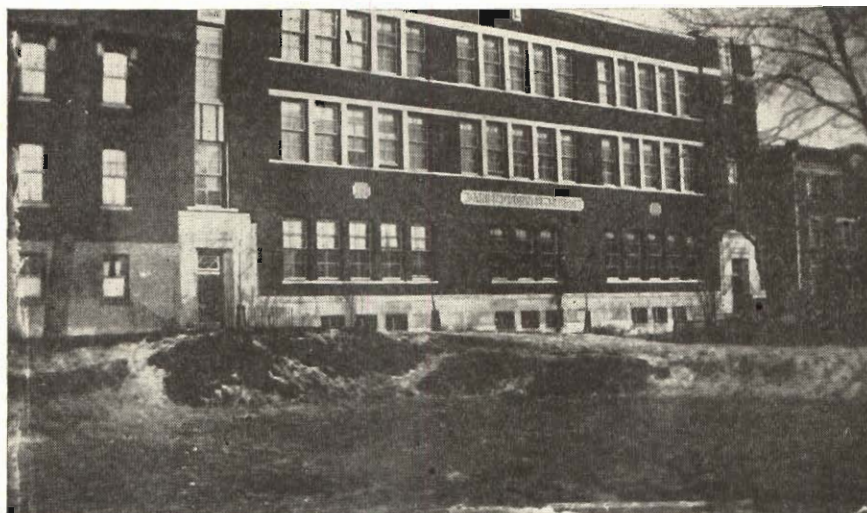
In 1942, a senior Matriculation class was opened and served to start many more students on the way to higher education. Soon the ever-

increasing demands for the matriculation courses necessitated the moving of the Commercial classes to the Luke Callaghan High School.

Associated with the Brothers at St. Patrick's, and more especially at D'Arcy McGee, are a number of lay teachers, who have always contributed their share to the success of the school. The teachers of D'Arcy McGee, religious and lay, can look back on fifteen years of harmonious and successful effort.

The Brothers of the Christian Schools are pleased to congratulate the Montreal Catholic School Commission on its Century of progress.

The Presentation Brothers



DANIEL O'CONNELL SCHOOL

From two viewpoints the Presentation Brothers may justly lay claim to be the Benjamin of the Congregations that direct the schools of the Catholic School Commission of Montreal. In the first place, while the foundation of their Institute dates back one hundred years, as an organized body under a Superior General it is less than sixty years of age. In the second place, the Institute is less than forty years established in Canada; all the pioneers Brothers with but one exception are still hale and hearty and actively engaged in the work of education.

The first Brothers came to Montreal in August 1910 at the invitation of the Catholic School Commission represented by the late Very Reverend Canon William O'Meara, Pastor of St. Gabriel's Parish, Montreal, and the late Ex-Alderman Dan Gallery, both of whom were the English-speaking Catholic representatives on the School Board of the period. That was thirty-six years ago when the Montreal Catholic School Commission was not the highly organized body it is to-day, which is only as it should be, seeing that our city has well nigh doubled its population since and our Board had to keep pace with the development.

The first school taken over by the Brothers was the Canon O'Meara Memorial School on Laprairie Street, which at that time was known as

Chauveau School. The first Superior was Brother Angelus Keane, who later became Superior General of the Institute and is presently Vicar General and resident at the Mother House in Ireland. Brother Charles Ryan, who died last month, is the only casualty among the pioneers. Brother Cassian Cagney went back to the Irish Province after twenty-four years in Canada. Brother Senan O'Connor is presently on the staff of St. Aloysius Boys' School. Brother Ireneus Ring is the present Superior of the old Chauveau School. Brother Alexis Moynihan is now Assistant Superior of the Luke Callaghan High School. Brothers Crysostom O'Keefe and Thaddeus O'Neill are respectively Superior and Assistant at St. Patrick's Academy, Sherbrooke.

Immediately we may remark in passing that that record of eight Irishmen coming to Canada and surviving for thirty-six years to tell the tale is in itself an excellent tribute to Canada which seems to have agreed as well with them as they with it.

In 1910, there were 7 classes and 160 pupils in Chauveau School; to-day there are 11 classes and 311 pupils.

The second school opened by the Presentation Brothers was the Luke Callaghan High School which had its lowly beginning in two empty stores which were opened in 1919 by three of the Brothers. The school-rooms in these stores did duty until 1921 when the present magnificent building was finished for occupancy. After a few years a third storey was added making it the largest English-speaking Catholic school in the city. So from 3 classes in the empty shops the school grew to 18 classes with a registration of 500 pupils.

The third school opened by the Brothers was St Aloysius Boys' in 1922. The school was finished in that year and contained 10 classes with a roster of 260 pupils; to-day, it has 13 classes with an enrolment of 370 pupils.

The fourth school was the present Daniel O'Connell High School which saw the light of day in 1924 in the present St. Antonine's School, which was at the time an empty building, five rooms of which were taken over by the Brothers. Some time later, a new school was built on Marci Avenue near the Church of St. Augustine which in time became too small to accomodate both boys and girls with the result that a new school was built on Prudhomme Avenue for the accomodation of the boys and thus the present Daniel O'Connell School came into its present form. Hence from 5 classes at Snowdon Junction the school grew to 17 classes with an aggregation of 505 students.

There, in brief, is the story of the founding of four schools in four different corners of the city. Even the superficial observer cannot fail to notice the significance of the phenomenal development. And a similar story could well be told of other English and well as French-speaking schools in this city if the Statistics Department of the School Commission could only be induced to tell it now that the School Commission is one hundred

years young. There too lies the story of the evolution of the present Catholic School Commission from a number of small district boards to one Central Board which controls the destiny of all the Catholic schools of the city. To-day, the present School Commission takes its place among the huge corporations handling, as it does, a budget of over eleven million dollars.

Nor is the end of the development in sight if present trends portend aught. Thirty-six years ago, sixth grade was the lofty academic summit to which a pupil could aspire; to-day, our pupils can advance to the twelfth grade which is the equivalent of Senior Matriculation standing. Thirty-six years ago, there was no public English-speaking Catholic High School; today, we have three for boys alone and as many, if not more, for English-speaking Catholic girls.

The Presentation Brothers are there to stay with the development. For that end they opened a Noviciate in 1914 at Longueuil and to-day more than one half of the Canadian branch of the Institute is Canadian-born. While Ireland still continues to offer the odd light blood transfusion, present indications go to show that long before another thirty-six winters shall have passed, the Canadian Province will not only be self-supporting but branching forth into new pastures. Even at that there would be nothing stranger than history repeating itself. Only quite recently the Presentation Brothers fell into line with their French-speaking co-freres in the teaching communities by having their novitiate recognized as a Normal School thus affording indisputable evidence that institutions Catholic have 'a way with them' of ever keeping pace with new developments, of ever renewing their energy and of thus exemplifying that change and progress are two distinct entities.

L'instituteur laïque

Charles DENHEZ



ÉCOLE SAINT-GÉRARD

Comment exposer, en un bref article, la contribution que les instituteurs laïques ont apportée à la vie et au dévouement de la Commission des Ecoles Catholiques depuis cent ans? Le sujet, en raison de son ampleur, de sa richesse, de sa variété, exigerait, pour être traité avec justice, un volume complet. Les archives de la Commission consultées rapidement m'ont persuadé qu'il y aurait là matière à écrire un livre aussi instructif qu'intéressant. Malheureusement, je ne dispose que de quelques pages. Je devrai donc, par la force des choses, m'en tenir à des considérations sommaires qui exprimeront bien mal la magnifique et féconde participation des maîtres laïques à l'enseignement primaire de la métropole en l'espace d'un siècle.

Raconter, étape par étape, l'histoire de cette participation, ne serait-ce pas, en quelque sorte, faire l'histoire de la Commission scolaire tout entière? En effet, dès la première heure de sa vie, soit en 1846, l'élément laïque occupe déjà sa place à côté de l'élément religieux dans l'oeuvre de l'instruction et de l'éducation de notre jeunesse. Place modeste, certes! Mais souvenons-nous qu'il s'agit des commencements, de la période de fondation. La Commission scolaire vient d'être établie. Elle compte à peine trois cents

élèves, filles et garçons. Ce sont des particuliers qui donnent des cours à ces enfants dans leur propre maison et dans des locaux de fortune. La Commission subventionne officiellement ces maîtres qui furent les premiers laïques à dispenser dans notre milieu métropolitain l'enseignement public.

Les archives de la Commission scolaire ont retenu les noms de ces instituteurs et quelques détails sur cette phase primitive d'organisation. Mademoiselle Yvonne Deschênes, archiviste, a bien voulu nous laisser consulter à loisir les documents et a aimablement guidé nos recherches. Sans doute sera-t-on curieux de savoir quelque chose sur les humbles débuts de l'instituteur laïque dans l'enseignement primaire montréalais. Monsieur H. Sharing fut le pionnier de cet enseignement. En 1846, il enseignait à une quarantaine d'écoliers environ. Il les recevait chez lui et il est permis d'imaginer sans peine qu'il s'agissait d'une installation rudimentaire qui ne se distinguait ni par un confort excessif ni par un matériel scolaire de premier ordre. La Commission scolaire accordait à M. Sharing une subvention annuelle de 200 livres. Cinq autres maîtres laïques secondaient les efforts de M. Sharing et recevaient également un traitement de la Commission.

Quand on compulse les archives qui se rapportent à cette période de l'organisation, il est impossible de ne pas être frappé par deux faits évidents. D'abord, on improvise beaucoup, on tâtonne, on hésite, on s'efforce de répondre tant bien que mal, au petit bonheur, aux besoins nouveaux qui ne cessent de surgir. Un peu plus tard, on ne sait pour quelle raison, de bizarres préventions se dessinent contre l'instituteur laïque. À un certain moment même, la Commission décidera de ne plus en engager un seul. Mais, heureusement, elle se ravise et ne donne pas suite à sa décision draconienne, injustement arbitraire sans doute. Les maîtres laïques continuent à faire leur chemin, à s'imposer, à prouver par les résultats qu'ils obtiennent qu'ils sont en tout point dignes de figurer aux côtés des maîtres religieux dans la noble tâche de la formation de la jeunesse populaire.

Depuis la fondation de la Commission scolaire en 1846, les instituteurs laïques devront attendre sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1853, pour avoir leur premier local à eux, leur première école véritable. En cette année 1853 s'ouvre, en effet, la première école laïque officielle. Elle est sise rue "Cotté" et elle porte le nom d'*Académie commerciale catholique*. Monsieur Doran en est le directeur. Arrêtons-nous ici un moment et examinons un peu ce nom officiel de notre première école. Nous observons d'abord qu'il s'agit d'une *académie*. Pourquoi *commerciale*? Sans doute parce que ses élèves seront formés spécialement en vue du commerce, des affaires, des carrières industrielles. Ce mot *commerciale* voudrait-il souligner le fait que cette école se distingue nettement par ses méthodes, ses disciplines et son but du collège classique, de l'institution d'enseignement secondaire qui forme surtout des jeunes gens qui se destinent soit au clergé, soit aux professions libérales? L'épithète *catholique* indique, elle, que les écoliers qui fréquentent l'académie commerciale appartiennent à la confession catholique en opposi-

tion à la confession protestante. Un jour, il y aura, en effet, dans la métropole, une commission des écoles catholiques et une commission des écoles protestantes pour répondre au partage confessionnel de notre population. La semence jetée en terre, il y a près de cent ans, contenait en germe toute la moisson que nous voyons mûrir aujourd'hui.

L'histoire de l'instituteur laïque s'identifie et se confond, je le répète, avec l'histoire même de la Commission. Il serait tout à fait impossible de disjoindre ces deux histoires si profondément fondues qu'elles n'en font plus qu'une. Au fur et à mesure que la Commission se développe, prend de l'ampleur, multiplie et enrichit ses moyens de formation, les instituteurs laïques, simultanément, deviennent de plus en plus nombreux, acquièrent sans cesse des compétences nouvelles et, grâce à leur travail généreux, à leur réussite pédagogique, à leurs études spéciales, à leurs justes revendications formulées avec une déférence qui n'exclut pas une ténacité indomptable, ils se montrent indispensables dans la vie de l'enseignement primaire montréalais, ils élèvent peu à peu le niveau de leur condition professionnelle et de leur status social, ils obtiennent une considération méritée de la part des autorités scolaires et du public. M. René Guénette, le distingué directeur de notre revue pédagogique, a relevé, dans ses deux beaux livres: *Essais sur l'éducation* et *la Cité nouvelle*, l'étroite et féconde coopération qui existe dans notre enseignement entre les instituteurs laïques et les instituteurs religieux. Il a signalé avec raison qu'il y avait place chez nous, pour le plus grand bien des enfants, à l'action conjointe et à l'émulation efficace que suscite la coexistence de deux grands corps enseignants: les religieux, comme il est naturel, ne veulent pas se laisser surpasser par les laïques et ces derniers ont à coeur de se montrer à la hauteur de leur tâche. Et c'est la jeunesse écolière, qui, en définitive, bénéficie de ce noble esprit d'émulation entre ces deux catégories de maîtres.

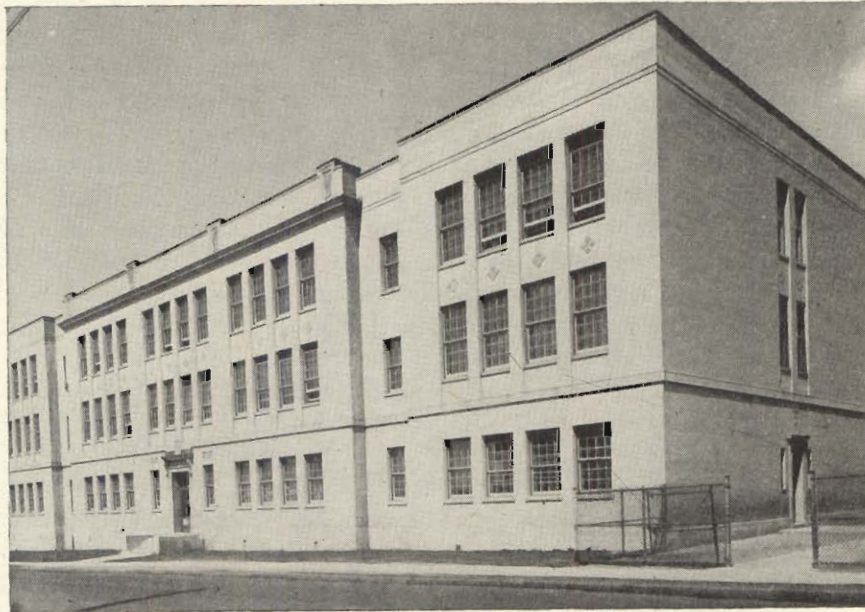
Dans ce numéro souvenir de *L'école canadienne* publié à l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, le distingué historien, M. l'abbé Adélarde Desrosiers, rédige l'historique général de la Commission. D'autre part, Mlle Thérèse Thériault relate, avec autant de conscience que de talent, la contribution des institutrices laïques et M. Paul Barry, professeur de l'enseignement primaire supérieur, raconte les étapes majeures de cet enseignement. Si, à mon tour, j'écrivais un essai de nature historique, je courrais donc grand risque qu'il fasse double emploi et répète ce que d'autres ont dit mieux que je ne pourrais le dire. Après avoir signalé les très modestes débuts de la Commission scolaire en 1846 et la part, importante dans les circonstances, que les maîtres laïques y ont prise, je me bornerai forcément à mettre en relief quelques chiffres et statistiques officiels de 1946 qui, me semble-t-il, ont bien leur intérêt si on les met en regard des chiffres et des statistiques d'il y a un siècle. Rien n'est aussi positif et d'une aussi sobre éloquence que des chiffres comparatifs.

Sait-on que, pour l'année scolaire 1945-1946, le nombre des instituteurs laïques s'élève exactement à 938 membres? Qu'on se rappelle qu'il se limitait à six personnes en 1846! Sur un grand total de 3,841 personnes qui constituent tout notre monde enseignant, religieux et laïques, hommes et femmes, les maîtres laïques en comptent 938. La proportion n'est-elle pas des plus significatives? Le personnel féminin laïque, lui, s'élève au chiffre imposant de 1,004 membres. Notons encore quelques chiffres intéressants et qui sont à l'honneur des instituteurs laïques. Nous avons 47 principaux et 16 assistants-principaux. Nos membres dirigent 51 écoles sur le total global de 230 écoles que compte la Commission scolaire actuelle. Je me permettrai ici de fournir quelques précisions comparatives qui ne me paraissent pas dénuées d'intérêt et de signification. Voici des chiffres officiels qui concernent la tenue des classes régulières pour l'année scolaire 1945-1946. Dans les 972 classes de garçons du cours primaire élémentaire, on trouve 577 instituteurs laïques; au cours primaire complémentaire, 126 classes sur 228 sont confiées aux instituteurs laïques; au cours primaire supérieur, nous comptons 32 instituteurs séculiers sur un total de 87 classes. Où est-il le temps où la Commission scolaire, nourissant de curieux préjugés contre les instituteurs laïques, prenait la décision — d'ailleurs jamais exécutée — de refuser les offres de service de ces derniers!

Maintenant, soit en 1946 et un siècle après la fondation de la Commission, les maîtres laïques s'imposent non seulement par leur nombre, — par la quantité — mais surtout par leur qualité — sûreté de leur culture générale, valeur de leur formation professionnelle et proprement pédagogique. Ainsi, en 1946, notre directeur des études, M. Trefflé Boulanger, a pu écrire et publier une plaquette sous le titre expressif de *La profession d'instituteur*. Reconnaissons de bonne foi avec lui que l'instituteur laïque, au cours d'un siècle d'existence, de luttes incessantes et de légitimes revendications pour obtenir sa place au soleil, a su non seulement se maintenir mais progresser, faire valoir ses droits fondés sur le mérite et les services rendus, s'élever graduellement dans la hiérarchie sociale jusqu'au palier supérieur des professions libérales. Que M. Boulanger ait pu faire admettre à l'unanimité, après cent années, *la profession d'instituteur*, c'est le plus beau témoignage en notre faveur et le titre dont nous avons raison d'être le plus fiers. Partis de rien, ou de si peu, pourrions-nous dire sans exagération, l'instituteur laïque, le pauvre maître d'école d'autrefois, mérite et obtient aujourd'hui la considération que la société reconnaît à l'homme exerçant une profession libérale, à celui que M. Edouard Montpetit ne craint pas de nommer *l'homme d'élite*.

*The Record of the English-Speaking Lay Teachers
under the Commission*

James LYNG



ST. BRENDAN'S GIRLS SCHOOL

The first English-speaking Catholic immigrants, mostly Irish, arrived in Montreal about the beginning of the nineteenth century. The children of these early settlers received their training in the educational institutions conducted by the Gentlemen of St. Sulpice and the Congregation of Notre Dame. Even at this period the lay teacher played his part in the education of English-speaking Catholics. It is recorded that a school for young Catholic girls was opened on May 1, 1813 by a Mrs. Richard O'Keefe and an English Catholic school for boys was opened in the House of the Recollets (Recollet and St. Helen Streets), about 1819, by a Mr. Richard Ryan.

With the inauguration of the Montreal Catholic School Commission in 1846, the lay teacher began to play a greater part. A number of schools were staffed by lay teachers. Amongst the schools opened by the Commis-

sion and wholly or partially staffed by English-speaking Catholic teachers may be mentioned The Plateau, Belmont, Sarsfield, and, at a later date, the Edward Murphy.

Pupils of both languages attended these schools and classes were conducted on the bilingual system. Without referring to the merits or defects of this system, it can be safely said that the pupils received a very sound training. As evidence of this we have the remarkable success which many of them attained in the business and professional life of the city of Montreal.

The first principal of the Plateau school was Mr. William Doran (1854-1859). Amongst other distinguished English teachers, no longer amongst us, who at various times served on the staff of this school, may be mentioned the names of Mr. M. T. Reynolds, Mr. C. O. O'Ryan, Mr. Denis Malone and Mr. T. F. Cuddihy. The sons of Mr. Reynolds are well known in the business and social life of Montreal. Mr. T. F. Cuddihy became the first English-speaking provincial inspector and later the first Director of English studies, a position which he held until his retirement in 1938. Mr. Denis Malone became principal of the Edward Murphy school, while Mr. C. E. O'Ryan was called prematurely to his eternal reward.

On July 1, 1863, St. Patrick's Model School was opened by the Montreal Catholic School Commission, on Wellington Street. This was evidently replaced by the present Sarsfield school on Grand Trunk Street, built in 1870 and known as St. Patrick's Academy until 1880. Messrs. H. C. O'Donoughue, William McKay, J. T. Anderson, Patrick Ahern and W. J. Brennan were successively principals of Sarsfield school. Mr. H. E. O'Donoughue was the brother of P. L. O'Donoughue, first principal of Belmont school; Mr. Anderson was an uncle of Mr. Victor Doré, present Superintendent of Education; Mr. Patrick Ahern is remembered by some of our older teachers who served under him; Mr. W. J. Brennan, known and revered by us all, is still enjoying vigorous health and a well merited rest after his many years of outstanding and devoted service to the cause of Education.

To the older generation of teachers the name O'Donoughue will immediately suggest Belmont school. Mr. P. L. O'Donoughue was its first principal (1878-1901) and his son W. L. O'Donoughue was principal from 1911 to 1930. Few of the present teaching staff remember the father, but many of us have pleasant recollections of the son.

The Edward Murphy school was directed successively by Messrs. P. P. Leitch, J. J. McGuire and Denis Malone, to whom I have already referred.

Other outstanding lay teachers, many of them remembered only by the older generation, who served the Commission in the schools mentioned, were: Messrs. J. J. McCullen, John Hogan, P. J. Fitzpatrick, the brothers

William and Edward Kelly, William Gallagher, J. J. Fahey, J. J. Tynan, R. J. L. Cuddihy, T. K. Brennan and D. P. O'Keefe. Pioneers amongst the lady teachers were Miss Margaret McAnally, the late Mrs. Gregory, Mrs. Perrier and Miss Mary McAlear. Mr. P. J. Fitzpatrick had the striking record of forty-two years spent in Sarsfield school.

These pioneer lay teachers, men and women, were of the highest moral and professional standing. With little to attract them from the point of view of salary, they devoted their lives to the service of the Catholic children of Montreal. Model Catholics all, their influence will continue to be felt amongst the descendants of those to whom they imparted a thorough Catholic training.

With the beginning of the present century, Montreal expanded very rapidly. As new districts were opened, the English-speaking Catholics left the more congested older districts. Many new parishes were opened and new schools built. The lay teacher was now called upon to play a still more important role.

Around 1910, there were not more than thirty or forty men lay teachers and probably a dozen women lay teachers in our English Catholic schools. To-day we have eleven boys' schools and four girls' schools under lay direction, completely staffed by lay teachers, and in many of our schools under the direction of religious teachers the staff comprises a fair representation of lay teachers, both men and women. The total number of English-speaking Catholic lay teachers now employed by the Montreal Catholic School Commission is three hundred and thirty-six. In character, professional standing and devotion to duty, our present staff of lay teachers is second to no other group, and our schools reflect the standards of our teachers.

I have not referred to any of our lay teachers still actively engaged in their profession; however, I feel I should mention one of our teachers who retired at the beginning of this school year, Mr. Joseph T. McCarthy. Mr. McCarthy's forty-two years of service is an enviable record. A truly Catholic gentleman, beloved by both teachers and pupils, we hope he will be spared for many years of happy retirement.

The outlook for the lay teacher is brighter to-day than ever. With a vastly improved scale of salaries, well organized Normal Schools for training and better opportunities for promotion, the teaching profession should prove attractive to the highest type of young men and women. This type, and only this, will be capable of carrying on the great educational traditions established by the noble teachers who were our predecessors.

L'enseignement primaire supérieur

Paul BARRY



LE PLATEAU

La création des classes primaires supérieures dans toutes les parties de la métropole constitue l'une des plus brillantes réalisations de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal au cours de ses cent années d'existence. Au moment où l'on célèbre ce glorieux anniversaire, il convient, nous semble-t-il, de considérer quelque peu les avantages qu'offre à nos grands élèves ce complément de culture qui s'appelle le cours primaire supérieur. Nous jetterons d'abord un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, nous verrons ensuite où en est actuellement l'évolution de ces études spéciales et enfin nous indiquerons les espoirs que nous pouvons fonder sur l'enseignement primaire supérieur.

Hier

Si l'on pouvait encore au siècle dernier faire facilement son chemin dans la vie avec une instruction rudimentaire, il n'en est plus ainsi au vingtième siècle. On reconnut la nécessité de l'enseignement post-scolaire à Montréal, il y a trente-cinq ans. La première loi relative aux Ecoles primaires supérieures parut en effet en 1911 mais ce n'est qu'en 1921 qu'on en vit l'application pratique. Voici le texte de cette loi:

Art. 46 des "Lois scolaires relatives à la Cité de Montréal".

"La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est autorisée à fonder des écoles primaires supérieures, à défrayer le coût de leur établissement et de leur maintien à même les fonds à sa disposition, à employer dans ces écoles tout professeur compétent, bien que non porteur d'un diplôme de

cette province: à fixer l'âge de scolarité des enfants fréquentant ces écoles et à permettre, sous telles conditions jugées convenables, l'admission dans les écoles primaires supérieures des enfants de parents demeurant en dehors du territoire de la Commission scolaire de Montréal; à déterminer les matières de l'enseignement dans les dites écoles et à faire, sujet à l'approbation du Comité catholique de l'Instruction publique, tout règlement nécessaire pour leur bon fonctionnement et leur bonne administration".

Mgr Philippe Perrier, M. J.-P. Labarre et M. E.-C. Piédalue furent les véritables champions de l'École primaire supérieure à Montréal. Ils ont dû déployer un courage à toute épreuve pour mener leur tâche à bonne fin, car, selon le mot de Balzac: "les champs de bataille intellectuels sont plus fatigants à labourer que ceux où l'on meurt et que ceux où l'on sème".

En 1921, le Plateau ouvrit une première classe de 9^{ième} année, mais ce fut le 15 juin 1922 qu'eut lieu l'inauguration officielle de l'enseignement primaire supérieur, à l'école Saint-Louis, sous la présidence de l'honorable Athanase David, alors secrétaire provincial. L'organisation naissante comblait la lacune qui existait depuis trop longtemps entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et devenait un nouveau moyen de relèvement intellectuel et national. D'ailleurs, l'évolution à la fois rapide et considérable des classes primaires supérieures prouve à l'évidence que ce nouveau système répondait à un besoin et réalisait un vœu cher à tous nos concitoyens.

Rendons hommages aux promoteurs de cet organisme: ils sont de ceux grâce à qui il n'est plus permis de prétendre que notre province ne produit que "des porteurs d'eau et des scieurs de bois". Exprimons-leur aussi notre reconnaissance la plus profonde pour avoir compris assez tôt cette pensée de Taine dans son Histoire de la France contemporaine: "Malheur à ceux que leur évolution trop lente livre au voisin qui subitement se dégage de sa chrysalide et sort le premier armé".

Aujourd'hui

Les classes primaires supérieures se sont multipliées de telle façon à Montréal qu'on en trouve actuellement soixante-quinze, réparties dans cinq écoles de garçons et quarante-cinq dans neuf écoles de filles. On y dispense avant tout un enseignement de culture générale. Le cours primaire supérieur, tel qu'organisé aujourd'hui, est d'ailleurs "destiné à un groupe de jeunes gens et de jeunes filles du cours complémentaire, aptes à pousser plus loin leur instruction et leur éducation et décidés à se pourvoir d'une meilleure formation, soit pour obtenir plus facilement de l'emploi et s'assurer des situations plus lucratives, soit pour s'orienter vers certaines écoles de spécialisation".

L'école primaire supérieure accorde une attention spéciale à la formation religieuse. Tout le personnel s'évertue de plus à faire comprendre à la

jeunesse étudiante le sens de la vie moderne, les problèmes d'ordre social qu'elle aura à résoudre un jour, les responsabilités qu'elle devra assumer et les difficultés économiques qui se dresseront sur sa route. Ce personnel expérimenté et compétent travaille à rendre les élèves meilleurs et plus heureux par les moyens mis à sa disposition. Il s'efforce d'en faire des fils moins ingrats, des élèves plus savants, des citoyens mieux avertis.

Les élèves de neuvième année s'inscrivent donc de plus en plus nombreux à nos écoles primaires supérieures. Spectacle on ne peut plus consolant! À l'heure où des énergies nouvelles sont requises, il fait bon, en effet, de constater que c'est à la jeunesse qu'incombe le devoir de les fournir et que c'est à elle aussi qu'il appartient de s'élever à la hauteur de ce devoir. Nous vivons à une époque troublée: le moindre recul devant l'effort, le moindre penchant à la paresse peuvent être les causes de graves succès.

En face du bouleversement actuel de l'univers, la jeunesse est inquiète, et avec raison. La question sociale semble compliquer terriblement le problème de son orientation. Là encore, l'école primaire supérieure sait faire oeuvre utile. Dans la mesure du possible, elle donne aux élèves la notion précise de leurs droits et de leurs devoirs; elle se documente sur l'esprit de travail de chacun d'eux, sur ses aptitudes, sur ses succès et sur sa conduite, afin de pouvoir plus efficacement le diriger vers sa future carrière.

Même insuffisants, les débouchés du cours primaire supérieur sont nombreux et, déjà, dans les milieux religieux, universitaires, industriels, financiers et commerciaux, quantité de nos anciens élèves font honneur à leur Alma Mater et partant à la Commission elle-même.

Demain

L'enseignement primaire supérieur à Montréal a donc triomphé des difficultés initiales; il a pris un merveilleux essor et s'avère l'enseignement de l'avenir. Si, comme nous venons de le dire, nous pratiquons quelque peu déjà l'orientation professionnelle, un tel service adéquatement organisé ne pourra que mieux guider le jeune garçon ou la jeune fille vers le but le plus conforme à ses goûts, à ses intérêts, à ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales, à sa condition familiale. L'école primaire supérieure, tout en permettant à l'adolescent de tirer le meilleur parti de sa personnalité, contribuera au bonheur des individus et au bien-être social.

Les conclusions de l'enquête, menée en 1941, par l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal sur les "Réformes de l'enseignement primaire", n'offrent aucune équivoque quant au projet de créer "un office d'orientation scolaire et professionnelle" à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. C'est dans la proportion de 98% que les éducateurs de la région métropolitaine réclament cet organisme. La commission compte déjà dans son personnel enseignant plusieurs "orienteurs professionnels",

qui seront heureux de collaborer à l'organisation et au fonctionnement de cet "office d'orientation" auquel nous venons de faire allusion.

C'est en quelque sorte pour pousser plus avant l'orientation des élèves que le Comité catholique lui-même, à sa session du 6 février dernier, à approuvé le projet que lui a soumis la Commission des Programmes et des Manuels, touchant la réorganisation de l'enseignement primaire supérieur. Nous empruntons à "L'Enseignement primaire" (mars 1946, page 550), l'énumération suivante des modifications que comporte le nouveau plan:

- 1° L'appellation "Écoles primaires supérieures" est remplacée par "Écoles publiques secondaires".
- 2° Le cours de ces écoles publiques secondaires se composera de cinq années réparties en trois stages, comme suit:
 - a) Deux années de formation commune (8ième et 9ième années), ayant pour but de consolider et d'accroître les notions acquises en même temps que de *discerner les goûts et les aptitudes individuelles* qui s'accusent à cette période de l'adolescence;
 - b) Deux autres années (10ième et 11ième années), où le programme ouvrira diverses avenues vers la spécialisation selon *l'orientation* des élèves à la sortie du stage secondaire;
 - c) Une autre année (12ième année), de culture générale ou de spécialisation plus avancée, qui facilitera l'accès à certaines institutions d'enseignement du degré universitaire ou supérieur.
- 3° Le premier stage sera sanctionné par un certificat de 9ième année, le deuxième, par un certificat de fin d'études secondaires ou d'immatriculation junior et le troisième, par un certificat de 12ième ou d'immatriculation senior.

Les succès de l'orientation scolaire et professionnelle à l'étranger, de même que les premiers essais de cette science chez nous, ont prouvé la nécessité d'un tel service. Aussi est-ce avec plaisir que nous en verrons la réalisation à l'école primaire supérieure (ou plutôt: à l'école publique secondaire) de demain.

* * *

Voilà trop brièvement exposées quelques considérations sur la "vie" de l'école primaire supérieure à Montréal. S'il est vrai, comme on l'a si souvent entendu dire, que "la valeur d'un peuple se mesure au rendement de ses écoles", nos autorités scolaires peuvent se glorifier d'avoir contribué au relèvement intellectuel de la population montréalaise. Que M. le Président général et MM. les Commissaires veuillent bien trouver ici l'expression des bons vœux que formulent le personnel et les élèves des écoles primaires

supérieures à l'endroit de la Commission, à l'occasion des fêtes de son Centenaire. Sans préjudice pour nos aînés, mais nous inspirant, au contraire, de leur expérience, de leurs labeurs et de leurs directives pour assurer à l'enseignement primaire de Montréal un brillant avenir, et, non moins confiants dans la sollicitude de la Providence envers notre peuple, nous redisons avec le romancier italien Guido Da Verona: "La vie commence demain".

La Congrégation de Notre-Dame

Sœur SAINT-STANISLAS-DE-JÉSUS, C.N.D.



ACADÉMIE SAINTE-PHILOMÈNE-DE-ROSEMONT

Lorsque la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fut créée, en 1846, il y avait 188 ans que la Congrégation de Notre-Dame, sous l'impulsion de sa fondatrice, dispensait l'instruction primaire sur l'île donnée en fief à Marie en 1642 par Monsieur de la Dauversière et les Associés de Montréal.

Mère Bourgeoys avait d'abord ouvert sa première école dans une construction de pierre, qui avait préalablement servi d'étable, et qui s'élevait près de l'hôpital que dirigeait Jeanne Mance. C'était le 30 avril 1657. Jusqu'en 1660, elle organisa des missions ambulantes pour préparer les enfants à la première communion. En 1672, des lettres patentes lui permirent d'avoir des établissements fixes, si bien qu'à sa mort en 1700, l'île de Montréal comptait, outre la maison-mère de la Congrégation, trois écoles

tenues par les soeurs de Notre-Dame. C'étaient: la mission de la Montagne pour les sauvagesses, — les tours qui s'élèvent en bordure du terrain du Grand Séminaire, rue Sherbrooke, en sont un vestige; — celles de la Pointe-Saint-Charles et de la Pointe-aux-Trembles pour les filles des colons français. Du temps de Mère Bourgeoys, la Communauté commença à essaimer en dehors de la ville par les missions de Québec, de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans, de Château-Richer et de Louisbourg. Par la suite, de petits couvents s'échelonnèrent le long du grand fleuve. Ils traversèrent les temps incertains du régime français, résistèrent aux entraves qui leur vinrent du régime anglais qui, entre autres restrictions, avait limité l'admission des sujets dans les communautés de femmes. Aussi, lorsque la liberté scolaire sortie, par la grâce de Dieu et l'habileté d'un Lafontaine, de l'Acte d'Union, permit aux contribuables de Montréal de s'organiser en une puissante commission scolaire, la Congrégation de Notre-Dame possédait une vingtaine de maisons d'éducation depuis la Rivière-Ouelle jusqu'à Kingston, avec Montréal comme centre. Ici, cinq écoles s'étaient ouvertes par les soins des Messieurs de Saint-Sulpice: l'école Ville-Marie (dont le premier nom fut école Visitation) et l'école Notre-Dame en 1833, l'école Saint-Joseph en 1836 et l'école Bonsecours en 1838.

La première à accepter le contrôle et à recevoir l'octroi de la Commission scolaire fut l'école Saint-Joseph, en 1876. L'année suivante, c'était le tour de l'école Visitation. Ce ne sera qu'en 1930 que les écoles Notre-Dame et Bonsecours s'incorporeront au grand rouage scolaire de la ville.

Les annexions continuèrent au début de notre siècle. L'école Saint-Eusèbe, ouverte en 1897, passa sous le contrôle de la Commission dès 1903; sa belle bâtisse actuelle, rue Fullum, s'est élevée en 1917. Trois ans plus tard, l'école Sainte-Catherine dont la fondation remontait à 1863. En 1908, l'école Sainte-Hélène ouverte depuis cinq ans devint aussi une école de la Commission. En 1910, l'Académie Saint-Antoine, aujourd'hui école Ignace-Bourget, accepta le contrôle. Fondée en 1867, elle reçut une classe de garçons qui fut subventionnée en 1905, et en 1910, l'Académie tout entière fit partie de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Celle-ci acheta une propriété rue de la Montagne et la bâtisse actuelle, terminée en 1914, prit le nom d'Académie Bourget. En cette même année, l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, de Ville-Emard, fut placée sous la tutelle de la Commission et deux ans plus tard, ce fut l'école Sainte-Philomène-de-Rosemont, qui avait été construite en 1910 par la Commission scolaire de la partie est de la ville. Lors de la centralisation des classes supérieures, l'école Sainte-Philomène devint Ecole primaire supérieure, privilège auquel elle a répondu par des succès toujours grandissants. L'école Notre-Dame-de-Grâce, ouverte en 1891, subventionnée au bout de huit ans par la Commission scolaire locale, entra en 1917 dans la grande commission montréalaise qui lui donna en 1931 le site et le magnifique local

actuels, près du monastère dominicain. Cette même année, l'école Saint-Antonin passa aussi sous le contrôle de la Commission, sans cesser d'éprouver l'existence tourmentée qu'elle avait connue depuis sa fondation. A Tétraultville, il y eut d'abord l'école Sainte-Claire dès 1907. Puis l'école Sainte-Marie, fondée pour les garçons en 1920 sous le nom d'école Saint-Georges, passait à notre communauté et devenait école subventionnée en 1925. L'école Jeanne-Leber peut être considérée comme l'héritière de l'école ouverte en 1668 par Mère Bourgeoys à la Pointe-Saint-Charles. En 1693, par suite d'un incendie, elle connut une interruption qui se prolongea jusqu'en 1886. Elle réapparut alors sous les noms de Sainte-Marguerite puis de Saint-Charles et fut placée dès 1891 sur la liste des écoles subventionnées à \$225. par année. Reconstituée par la Commission scolaire de Montréal en 1910, elle prit le nom historique des Leber, premiers propriétaires du terrain sur lequel elle s'élève.

Nous n'avons encore rien dit de l'école Marguerite-Bourgeoys, dotée elle aussi d'un nom cher aux Montréalais. Fondée en 1875, lors de l'érection canonique de la paroisse du Sacré-Coeur, elle fut incorporée à l'intense vie scolaire de la métropole. Sa position dans un quartier central et peuplé lui valut d'être élevée au rang d'école primaire supérieure, honneur dont elle reste digne par les succès et la belle formation de ses nombreuses élèves des 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} années.

Parmi les écoles bâties et contrôlées par la Commission scolaire, la Congrégation de Notre-Dame dirige l'école Marguerite-Lemoyne, primitivement école Saint-Stanislas, construite en 1903, et rebâtie sur un nouveau site en 1917; les écoles Jeanne-Mance et Lartigue qui furent respectivement ouvertes en 1923 et 1925.

La Congrégation de Notre-Dame dirige aussi, au sein de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, des institutions de langue anglaise. Comme pour les maisons de langue française, les annexions pacifiques se firent à diverses dates. Voici la liste de ces maisons avec la date de fondation de chacune: école Sainte-Anne, 1857; Notre-Dame-des-Anges (tout récemment disparue), 1869; école Saint-Alphonse, 1891; Saint-Patrice, 1868; Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 1890; Saint-Antoine, 1892; Saint-Augustin, 1911. La Congrégation de Notre-Dame est fière, comme le sont aussi nos concitoyens de langue anglaise, de la magnifique organisation du High School D'Arcy McGee qui date de 1931 et où se dispense l'instruction de ce qui constitue, sous l'appellation française, les quatre premières années du cours classique. La section très considérable des filles, confiée aux religieuses de la Congrégation, a exclusivement comme professeurs des religieuses et des jeunes filles munies du baccalauréat ès arts. Les examens provinciaux conduisent à l'obtention du très apprécié High School Leaving Certificate donnant le droit d'entrer dans n'importe quel collège du Canada.

Au rythme où nous les avons énumérées, on pourrait croire que nos écoles n'ont pas d'histoire. Il faut se détromper. Seul, l'espace qui nous est alloué dans ce numéro de "L'école canadienne" nous empêche de citer ne fût-ce que quelques pages des annales locales toutes si riches de faits et de sentiments. Plusieurs nous présentent des récits émouvants où se succèdent incendies, changements de nom ou de local, déménagements, agrandissements, transformations, toute une trame enfin de métamorphoses, de progrès, parfois de régressions et d'épreuves. Toutes, jeunes ou vieilles, ces liasses d'annales ont leurs pages d'émotions, de reconnaissance, d'inébranlables espoirs, de pieux désirs et aussi de franc optimisme. Depuis leur incorporation à la Commission des Ecoles Catholiques de la ville, quelques-unes de ces maisons ont dressé la liste fidèle des visiteurs et inspecteurs qui concrétisent, aux yeux des maîtresses et des élèves, l'autorité scolaire qui, sans cela, fût restée pour toutes un être bien abstrait. Elles relatent les visites dans les classes, les concours entre diverses écoles où se remportent des trophées. Elles notent des démonstrations soit de culture physique, soit de solfège ou de diction, des expositions de dessin, de travaux manuels ou ménagers. Elles ne manquent pas de signaler que M. le Visiteur ou M. l'Inspecteur s'est montré très satisfait, quand ce n'est pas M. le Directeur des Etudes ou M. le Président en personne.

Il est sûr que le contrôle assidu et intelligemment exercé par les divers officiers d'éducation sur la mise en oeuvre du programme scolaire compte, pour une grande part, dans la montée des nôtres vers les sommets intellectuels, en tant que ce contrôle stimule les nobles ambitions et réveille des forces latentes d'initiative dans tous les domaines.

Plus que toute autre, peut-être, notre Communauté est en mesure de relever les efforts, les constants et longs labeurs que la Commission scolaire s'est imposés pour que les enfants de Montréal fussent bien formés et sérieusement instruits. De ce mérite, elle peut mieux juger, non seulement parce qu'elle est ancienne sur l'île, mais parce qu'une de ses religieuses a été intimement liée à l'activité de la Commission. Lorsqu'en 1928 une nouvelle administration financière et pédagogique fut formée pour prendre charge des écoles catholiques de Montréal, Mère Sainte-Anne-Marie fut l'un des quinze membres de la commission pédagogique. Pendant neuf ans, la Directrice de l'Institut Pédagogique assista aux réunions, paya de sa personne et de son temps, tout comme ses collègues du clergé (il y aurait des pages d'un extrême intérêt à écrire sur la collaboration du clergé avec la Commission scolaire) ou du monde civil, dans l'étude de problèmes scolaires nombreux et compliqués. Elle-même, et celle qui lui a succédé dans cette charge, Mère Sainte-Théophanie, purent voir de très près le désintéressement, la droiture d'intention, le désir de rendre justice et d'obtenir le meilleur rendement scolaire possible, chez les commissaires et administrateurs, qui prêtaient à l'une des formes les plus importantes de la "chose publique", leur intelligence et leur énergie.

La Congrégation de Notre-Dame de Montréal a donc eu de très nombreuses, de très anciennes et de très spéciales relations avec la Commission des Ecoles Catholiques de cette ville. Les deux institutions se sont rendu de mutuels services, il n'est pas permis d'en douter. Notre Communauté, pour sa part, demeure reconnaissante aux officiers de la Commission pour leur courtoisie et leur bienveillance à son endroit. Elle se souhaite à elle-même que continuent ces relations de confiance mutuelle qui lui ont permis d'exercer si fructueusement l'apostolat que Dieu lui a confié par vocation. A la vénérable institution aujourd'hui centenaire, elle offre ses vœux pour un deuxième siècle de vie féconde.

*Les Soeurs des Saints Noms
de Jésus et de Marie*

Sœur THÉRÈSE-DE-MARIE



ÉCOLE CHERRIER

Née en 1811, notre vénérée Fondatrice, Mère Marie-Rose, est donc contemporaine des luttes politiques menées pour la conquête d'un régime scolaire conforme à notre vie nationale. Dans sa famille, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, et, plus tard, au presbytère de son frère, le curé de Beloeil, elle partage les soucis de ses compatriotes et déplore l'arbitraire d'une situation qui maintient notre peuple en état d'infériorité intellectuelle.

Sa communauté est née du désir de suppléer quelque peu, par l'initiative privée, à l'absence d'une organisation scolaire acceptable aux Canadiens français catholiques. Au premier article des constitutions de son Institut elle écrit: "La fin principale de la Congrégation des Soeurs des Saints

Noms de Jésus et de Marie, après le salut et la perfection de chacun de ses membres, est de travailler à l'éducation des enfants et des jeunes personnes." Et elle ajoute: "Les Soeurs ouvriront des écoles dans tous les lieux où elles seront établies."

En octobre 1843, Mère Marie-Rose et ses compagnes enseignent, à Longueuil, dans une modeste école indépendante. Lorsque les législations, si longtemps désirées de 1845 et 1846, créeront, dans le cadre paroissial, la municipalité scolaire autonome, les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie accepteront, dans les écoles de campagne où elles s'établissent peu à peu, de conformer règlements et programmes aux formules adoptées par les autorités légalement établies.

Mais elles devaient bientôt, sur un champ plus vaste, conjuguer leurs forces avec toutes les énergies, qui, depuis un siècle, ont imprimé un magnifique essor à l'enseignement dans la métropole. Parmi les institutions actuellement régies par la Commission centenaire des Ecoles Catholiques de Montréal, voici la liste — accompagnée de quelques notes historiques — de celles qui sont confiées aux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie.

ÉCOLE HYACINTHE-HUDON, 3208, rue Hudon. — En 1860, la Communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie transportait sa maison mère de Longueuil à Hochelaga. Dès leur arrivée sur la rive montréalaise, les religieuses ouvrirent, dans le large sous-sol de leur chapelle, une école pour garçons et fillettes de la desserte d'Hochelaga; école qui fut, quelque temps après, transportée dans une maison sise en face du pensionnat et acquise par la Communauté. De 1863 à 1875, elles y donnèrent gratuitement l'instruction.

En 1876, la Commission scolaire de la paroisse d'Hochelaga — érigée canoniquement en 1867 — offrait aux religieuses et aux élèves une construction neuve: l'école Saint-Joseph, actuellement connue sous le nom d'école Hyacinthe-Hudon. Les institutrices bénévoles étaient désormais mandatées par l'autorité officielle. Ce fut, entre les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie et les Commissions scolaires de Montréal, le début d'une collaboration que nous avons voulue, de notre part, zélée, docile et loyale, et qui, de la part de Messieurs les Commissaires, s'est révélée compréhensive, bienveillante et courtoise.

ÉCOLE DE-LA-NATIVITE, 2055, rue Saint-Germain, ouverte en 1907.

ÉCOLE BARIL, 3601, rue Adam, inaugurée en septembre 1911.

ÉCOLE SAINT-ANSELME, 2743, rue Rouen. — La paroisse de Saint-Anselme était érigée canoniquement mais demeurait encore, pour fins scolaires, sous l'administration de la Commission d'Hochelaga, lorsque celle-ci, en 1910, construisit l'école Frontenac. Les religieuses des Saints

Noms de Jésus et de Marie qui, depuis deux ans, avaient, dans cette paroisse, la direction d'une école logée dans un magasin, furent heureuses de conduire leurs 267 élèves dans un édifice neuf, que l'on trouvait alors spacieux.

Mais cinq ans plus tard, la construction de deux annexes s'impose déjà, l'une destinée aux classes de garçons, l'autre à la résidence des Soeurs. La Commission scolaire locale — créée depuis trois ans à peine — ne peut répondre à tant de nécessités: elle cède droits et obligations à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Par cette école Frontenac — connue depuis 1919 sous le nom d'école Saint-Anselme — notre Communauté entrait en relations directes avec la Commission scolaire qui régit actuellement la plupart des écoles de Montréal et de la banlieue.

Comme le nombre des élèves croissait sans cesse, les autorités scolaires convertirent en salles de classes l'aile destinée aux religieuses et construisirent pour celles-ci une nouvelle résidence. En 1923, les écoliers de langue étrangère (Polonais, Lithuaniens, Ukrainiens catholiques) jusqu'alors dispersés dans les différentes écoles de la ville, sont réunis à Saint-Anselme, où quelques-uns ont l'avantage de recevoir le premier enseignement dans leur langue maternelle, par des institutrices de leur nationalité.

SAINT ALOYSIUS GIRLS' SCHOOL, 4131, rue Adam, fondée en 1932.

ÉCOLE SUPÉRIEURE STADACONA, 3349, rue Adam. — En 1923, la Commission des Ecoles Catholiques, district Est, ouvrait, dans la paroisse d'Hochelaga, une quatrième école de filles, l'école Stadacona. Dès le début, cette école comptait 19 classes du cours préparatoire à la neuvième année inclusivement. En 1930, on ajouta à la construction un quatrième étage et l'inscription des élèves dépassa 1000.

En 1928, les classes primaires supérieures des écoles avoisinantes furent centralisées à l'école Stadacona et, de cette époque jusqu'en 1937, plus de 250 élèves obtinrent comme couronnement de leurs études, outre le certificat octroyé par la Commission scolaire, le brevet supérieur d'enseignement décerné par le Bureau central des Examineurs catholiques de la Province de Québec.

En 1930, la réorganisation du cours primaire supérieur permit aux élèves de poursuivre leurs études jusqu'à la 12^{ième} année dans leur école même de Stadacona.

Les activités scolaires des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à Montréal n'ont pas été restreintes au seul territoire que nous venons d'étudier.

ÉCOLE SAINTE-EULALIE, 4273, rue Drolet. — Dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, l'école paroissiale des filles fut confiée à notre Communauté dès la fondation du pensionnat Marie-Rose, en 1876. Pendant

quinze ans, plusieurs pièces de ce nouveau pensionnat sont consacrées — et cela sans rétribution — aux classes de l'école paroissiale. La Commission scolaire est alors priée de pourvoir à un nouveau local et, le 14 septembre 1891, une construction neuve de quatre étages ouvre ses portes à 600 élèves.

Cette école, jusqu'en 1931 désignée sous le nom d'Académie du Sacré-Coeur, change alors de vocable et devient l'école Sainte-Eulalie en l'honneur de la fondatrice de notre communauté (Eulalie Durocher).

En 1938, l'école Sainte-Eulalie, tout près d'atteindre son cinquantième anniversaire, est restaurée, agrandie sur la façade et exhaussée d'un étage; ce qui lui permet de recevoir en ces murs une notable recrue: religieuses et élèves de l'école Lafontaine. Cette dernière école est désormais réservée aux garçons.

L'école Sainte-Eulalie comprend une section française et une section anglaise à tous les degrés des cours élémentaire et complémentaire. Cette institution a le privilège d'être placée sous la protection immédiate, à deux titres précieuse, d'un pasteur (Monsieur l'abbé P.-E. Coursol) membre de la Commission scolaire.

ÉCOLE SUPÉRIEURE MARIE-IMMACULÉE, 1375, rue Marie-Anne. — En 1886, la première école de la paroisse de l'Immaculée-Conception (alors connue sous le vocable de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge), est tenue dans une maison particulière, angle Rachel et Garnier. Elle compte 30 élèves, garçons et filles, enseignés par deux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. La paroisse, confiée aux révérends Pères Jésuites, n'est alors qu'en promesse, qu'en puissance: elle ne compte qu'une dizaine de familles.

En 1887, une maison à deux étages, bâtie sur l'emplacement de l'église actuelle, reçoit 162 élèves réparties en trois classes.

Jusqu'à cette date les révérends Pères Jésuites ont seuls assumé la construction et la régie des écoles de leur territoire; mais au cours de 1890, la paroisse est érigée en municipalité scolaire. Le révérend Père Arpin, s.j. est nommé président de la nouvelle Commission dont un des premiers soins est d'assurer la construction de l'école Marie-Anne, sur la rue du même nom. Le nombre des élèves, porté alors à 500, montre combien les familles sont venues nombreuses se grouper autour du nouveau clocher.

De 1886 à 1896, les religieuses qui enseignent dans la paroisse de l'Immaculée-Conception ont leur résidence au pensionnat Marie-Rosé, angle Rachel et Drolet. Elles doivent donc voyager, presque toujours à pied et à travers champs: aucun circuit de voiture publique ne peut les accommoder; rares sont les rues ouvertes en ce quartier neuf et le paiement régulier d'un fiacre aurait épuisé leurs minces émoluments. C'est l'époque héroïque des débuts où les institutions s'élaborent et se stabilisent à coups de sacrifices.

En 1916, la Commission scolaire locale fait construire l'école actuelle qui reçoit le nom de Marie-Immaculée et qui deviendra, l'année suivante, la propriété de "la grande Commission", comme nous disions alors.

En 1929, l'école atteint sa plus haute inscription: 1000 élèves, y compris les garçons des classes inférieures et, en 1943, elle est reconnue école primaire supérieure.

ÉCOLE SAINTE-VERONIQUE, 4247, rue Parthenais.

ÉCOLE DES SAINTS-ANGES, 1361, boulevard Saint-Joseph. — En 1898, un des étages de l'école Saint-Stanislas, rue Gilford, était occupé par des classes de filles dont l'enseignement était confié aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Mais en 1909, l'école des Saints-Anges récemment construite reçoit les élèves dont le nombre se multiplie jusqu'à atteindre, en l'année 1919-1920, le chiffre imposant de 1247.

Cette école devient bientôt trop étroite et le Conseil central de l'administration des écoles ouvre en 1917, dans une ancienne chapelle, rue de Lanaudière, une école enfantine appelée "Le Jardin des Roses", qui reçoit 170 fillettes et 125 garçons. Cette roseraie devient si luxuriante qu'en 1922 il fallut bâtir l'école Paul-Bruchési.

ÉCOLE PAUL-BRUCHESI, 1310 est, boulevard Saint-Joseph.

ÉCOLE CHAMILLY-DE-LORIMIER, 2015, rue Gilford.

ST. DOMINIC GIRLS' SCHOOL, 4131, rue Adam. — Les élèves de langue anglaise de la paroisse de l'Immaculée-Conception ont souvent émigré d'une école à l'autre avant de se voir allouer définitivement l'école de La-Sainte-Famille qui prit, en 1923, le nom de la nouvelle paroisse érigée pour les catholiques de langue anglaise: St. Dominic.

La chorale de St. Dominic girls' school possède une belle réputation: elle a recueilli des félicitations et des trophées lors des festivals de 1939 et 1940.

ÉCOLE CHERRIER, angle Cherrier et Saint-Hubert. — En 1916, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se porte acquéreur de l'Académie des Saints Noms de Jésus et de Marie, un pensionnat de notre communauté, et le transforme en école sous le nom d'école Cherrier.

En 1931, cette construction vétuste est démolie et remplacée par un édifice d'aspect moderne, aux lignes sobres, aux proportions harmonieuses dont se glorifie tout le quartier et qui loge actuellement 600 élèves réparties en 18 classes.

ÉCOLE DU SAINT-NOM-DE-JESUS, 1659, rue Desjardins. — L'école du Saint-Nom-de-Jésus, qui a compté ces dernières années jusqu'à 1882 élèves, débutait très modestement, en 1891, avec trois classes au rez-de-chaussée de la première église paroissiale de Maisonneuve. Nos soeurs enseignèrent dans ce local pendant plusieurs années.

En 1898, une belle école de 20 classes fut construite, qui fut encore agrandie au cours de l'année 1906. Dès lors les religieuses sont, à leur grande satisfaction, logées dans l'école et donc dispensées de parcourir, deux fois le jour, la distance qui les sépare du pensionnat d'Hochelaga.

Le 16 mars 1916, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal prend la régie des écoles de Maisonneuve; avec sollicitude elle en assure le développement. C'est ainsi que de nouvelles transformations opérées en 1931 permettent d'ouvrir, au quatrième étage, 8 nouvelles classes et d'aménager au sous-sol une salle de récréation et un local pour l'enseignement ménager. Outre l'enseignement des filles, les religieuses ont aussi des classes de garçons en 1ère et en 2ième année.

ÉCOLE DU SAINT-NOM-DE-MARIE, 4100, rue Hochelaga.

ÉCOLE SAINT-CLEMENT, 4780, rue Lafontaine. — Lorsque fut fondée la paroisse de Saint-Clément-de-Viauville, le premier curé, Monsieur l'abbé L.-A. Dubuc, fit appel aux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie et leur confia l'éducation des filles de sa paroisse. Les premières classes sous contrôle de la Commission scolaire s'ouvrirent dans une maison privée en face de l'église. Deux ans plus tard, notre Communauté terminait la construction du pensionnat Sainte-Emélie qui, au premier jour de septembre, se remplissait de pensionnaires. Mais au premier dimanche de septembre 1906, Monsieur le Curé annonce au prône qu'une école paroissiale serait ouverte, dès le lendemain, au pensionnat. Ce fut une grande surprise: la supérieure apprenait la nouvelle en même temps que les paroissiens! Si manifeste était la bonne volonté des religieuses qu'on pouvait en escompter d'étonnantes improvisations.

Le lundi, les élèves arrivent au nombre de 34 et l'on procède à une installation de fortune. On ne dispose d'aucun matériel scolaire ni de maîtresse. Elle fut trouvée, le mobilier fut acheté en vitesse, les pensionnaires resserrèrent leurs rangs et l'école paroissiale continua d'être logée dans notre pensionnat jusqu'à ce que fût construite, en 1914, l'école actuelle.

ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHERES, 6017, rue Cartier.

ÉCOLE BOUCHER-DE-LA-BRUERE, 7765, rue de Lavaltrie.

ÉCOLE SAINTE-LUCIE, 2950, Chemin de la Côte-Saint-Michel.

Nombre d'élèves inscrites dans les écoles sus-mentionnées: 12498.

C'est surtout la partie est de la ville de Montréal qui fut alouée, comme champ d'action, aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. C'est peut-être aussi la région qui, depuis trois quarts de siècle, reçut le plus considérable afflux de population et de population canadienne-française en grande majorité ouvrière. Chez ces familles absorbées par les impératifs soucis matériels, souvent indifférentes à la culture, nos religieuses se sont efforcées "d'éveiller l'appétit de l'école et de l'instruction", de susciter les

saines ambitions intellectuelles capables d'accroître la valeur et l'influence de ce groupe ethnique.

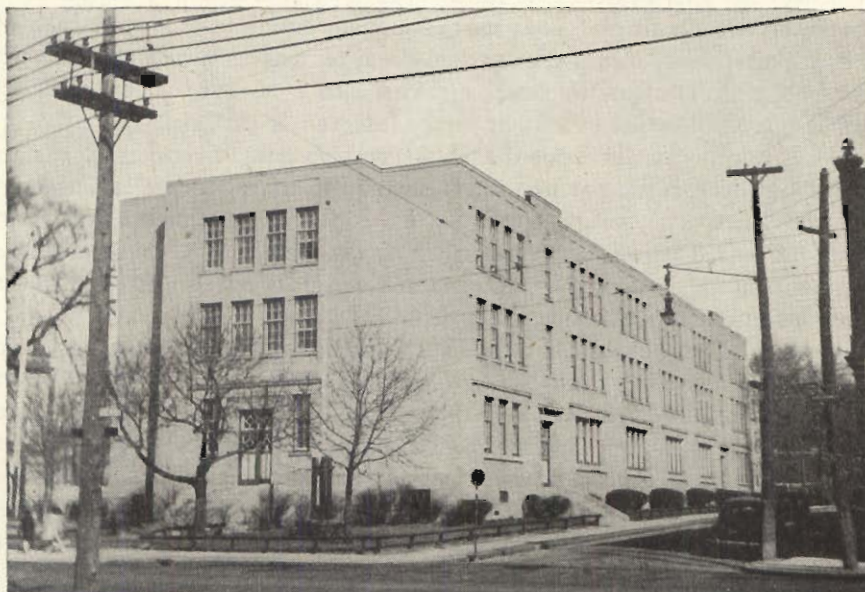
Ce travail de relèvement culturel, indispensable au relèvement économique et social comme à une vie religieuse plus éclairée, reçut toujours l'appui effectif et puissant des autorités scolaires. Comme on le voit par les notes monographiques qui précèdent, l'histoire des écoles dans le secteur est de la ville, c'est l'histoire de fondations, d'agrandissements, de constructions nouvelles, multiples, coûteuses et souvent simultanées. Et ces institutions scolaires, si la Commission, aujourd'hui centenaire, n'en a pas toujours dressé les plans et assuré la construction, elle en a défrayé le coût, soldé les frais d'entretien, assuré la marche ascendante vers le progrès.

Ces nombreuses maisons d'enseignement spacieuses, modernes, parfaitement outillées, régies par une direction unique, attestent que la Commission centenaire des Ecoles Catholiques de Montréal est en pleine possession de ses moyens d'action, de sa puissance de rayonnement. C'est le privilège des institutions de déployer vigueur et virilité à l'âge où les forces des individus s'accuseraient caduques et défaillantes.

Pour le service national de haute valeur qu'elle a fourni, pour le maintien de nos écoles dans leur privilège d'écoles confessionnelles, pour les impulsions, les directives vers des méthodes d'enseignement sans cesse améliorées, pour les émoluments mieux adaptés à l'indéniable dévouement des professeurs, nous offrons à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, à l'occasion de son Centenaire, l'hommage de notre sincère admiration, de notre respectueuse gratitude et de notre entière confiance en ses décisions à venir.

Les Soeurs de Sainte-Croix

Une religieuse de Sainte-Croix



ÉCOLE SAINT-ALPHONSE

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fête cette année le centenaire de sa fondation. La Congrégation des SS. de Sainte-Croix-et-des-Sept-Douleurs — qui compte parmi celles dont la Commission utilise les services pour ses fins éducationnelles — célébrera, l'an prochain, le centenaire de son arrivée au Canada. Et voilà donc en présence, deux vénérables institutions qui, depuis un siècle, ont collaboré de façon cordiale et franche à l'une des oeuvres les plus importantes qui soient: l'éducation de la jeunesse.

Collaboration: mot chrétien par excellence puisqu'il exprime la charité en acte; mot humain qui parle de fraternité et d'entraide; mot qui porte en soi les promesses les plus riches et les plus sûres, puisque, selon l'Écriture Sainte: "Le frère qui s'appuie sur son frère est comme . . ." C'est donc dans cet esprit que, depuis cent ans bientôt, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et la Congrégation des SS. de Sainte-Croix marchent vers le progrès, la main dans la main, les yeux fixés vers le même but:

toujours mieux servir la cause sacrée entre toutes, qui est la préparation de l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui.

Au seuil de ce centenaire, comme deux aïeules qui ensemble se souviennent et veulent se rajeunir l'âme à même le trésor commun de leurs souvenirs, il est naturel que toutes deux jettent un regard vers le passé pour mieux orienter l'avenir.

Le passé, mais il est là encore tout près, puisque c'est hier, puisque c'est ce matin, comme il y a cent ans, que la Commission des Ecoles et les Communautés enseignantes se penchent sur des âmes d'enfants pour deviner leur inquiétude, comprendre leurs besoins et les préparer pour la vie. C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle, dans 21 écoles comprenant 312 classes, sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 281 religieuses de Sainte-Croix, admirablement secondées par 85 maîtresses laïques, se dévouent sans compter, spécialement dans la partie nord de la ville, à la formation intellectuelle et morale de 9624 élèves.

Notre première école à Montréal est celle de Saint-Jean-l'Évangéliste, placée en 1862, sous la Commission des Ecoles de Montréal.

Tous ces enfants suivent les leçons préparées et données selon les méthodes les plus modernes et d'après les programmes que la Commission veille à adapter le mieux possible aux besoins des différents milieux et des époques si diverses qui se sont succédé depuis cent ans. C'est ainsi que se sont ajoutés, à l'heure nécessaire, les cours de sténographie et de dactylographie, de culture physique et de solfège afin que les enfants de la métropole canadienne arrivent dans la vie, vraiment prêts à porter leurs responsabilités, comme à hausser d'un cran le niveau de notre civilisation française en terre canadienne.

L'une des plus belles et des plus utiles réalisations auxquelles la Congrégation des SS. de Sainte-Croix se soit prêtée, sous la direction et l'appui de la Commission scolaire de Montréal, est celle des cours d'enseignement ménager. À l'école Saint-Edouard, le 14 janvier 1918, s'ouvrit la première classe pourvue du mobilier et des accessoires nécessaires à ce genre d'enseignement. Les élèves assez avancées des paroisses avoisinantes profitaient à tour de rôle des leçons de couture, de tricot, d'art culinaire . . . jusqu'au jour où chaque école eut l'avantage d'ouvrir, chez elle, sous la direction de maîtresses qualifiées, sa propre salle de travail manuel. Ainsi la Commission prétend-elle préparer, en théorie et en pratique, les vraies femmes dont notre société escompte la valeur et la compétence pour ses foyers à venir.

Une autre initiative, dont la haute portée humaine reste à l'honneur de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, est celle des classes auxiliaires confiées à nos religieuses les mieux préparées et les plus aptes à donner aux élèves désignées pour ces classes des leçons proportionnées à

leurs capacités. Grâce à cette sélection, les enfants développent les aptitudes spéciales qui leur permettront de faire leur chemin dans la vie et d'être un apport pour la société.

L'intérêt que porte aux déshérités la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ne l'a pas distraite de la sollicitude due aux jeunes que leur talent, leur esprit de travail et leur légitime ambition poussaient à poursuivre leurs études plus loin que la moyenne de leurs compagnes. Pour ces esprits mieux doués ou plus travailleurs, la Commission a confié aux religieuses de Sainte-Croix deux écoles supérieures situées dans deux paroisses populeuse et centrales du nord de la Ville: Youville et Saint-Edouard. La première, ouverte depuis deux ans, dira plus tard ses succès. La seconde en a connu de magnifiques: en 1942, deux élèves de cette institution se classaient premières de toutes les écoles similaires de la Province; en 1945, deux autres élèves obtiennent une moyenne de 90% à l'examen final. Ces résultats tangibles laissent à penser quel enrichissement intellectuel et moral les élèves des classes supérieures de la Commission apportent à la population montréalaise.

En marge d'une organisation scolaire qui ne boude aucun perfectionnement, la Congrégation des SS. de Sainte-Croix, avec la bienveillance de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, a pu consacrer son dévouement et ses forces à la formation des dirigeantes d'Action catholique, selon les directives des Souverains Pontifes, soit dans la J.E.C.F., soit dans la Croisade eucharistique pour les plus jeunes. Il est à prévoir que, si notre population tient le coup contre la vague de matérialisme qui menace de tout profaner, ce triomphe surhumain sera attribuable, pour une large part, à l'excellent entraînement des chefs et des militants d'Action catholique qui se forment dans nos écoles de Montréal.

Non moins qu'à la préparation religieuse des jeunes, la Commission scolaire de Montréal et la Congrégation des SS. de Sainte-Croix attachent la plus grande importance à l'éducation de la charité sociale des élèves confiées à leurs soins. Voilà pourquoi, avec une émulation de bon aloi, elles participent aux campagnes annuelles qui ont pour but de soulager les pauvres et les petits enfants malades ou infirmes. En plus des sommes recueillies pour ces oeuvres si dignes de sympathie et d'encouragement, qui dira la valeur des principes humains et chrétiens mis en germe et développés dans l'âme de nos enfants?

Parce que le bien ne s'évalue pas et parce que nul n'en connaît jamais la rayonnante portée, tenons-nous-en à ce rapide exposé d'une action éducatrice qui se poursuit depuis cent ans. Après ce bref coup d'oeil sur une oeuvre presque sainte, puisqu'elle porte les promesses de vie: "Ceux qui auront enseigné à plusieurs brilleront comme des étoiles dans les perpé-

tuelles éternités", qu'il soit permis à la Congrégation des SS. de Sainte-Croix de féliciter la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour ce centenaire de sa fondation et pour l'oeuvre admirable réalisée par ses soins. Que cette jubilation collective marque l'essor vers de nouveaux progrès pour le plus grand bien de notre jeunesse montréalaise et pour la gloire du peuple catholique et français d'un Canada plus puissant, plus chrétien que jamais!

Les Soeurs de Sainte-Anne



ÉCOLE SAINT-ARSÈNE

Les Soeurs de Sainte-Anne ont été les pionnières de l'enseignement primaire dans la partie sud-ouest de la banlieue de Montréal, longtemps appelée les Tanneries ou encore Saint-Henri-des-Tanneries.

Ce vaste territoire fut érigé en paroisse en 1867. Le premier curé, M. l'abbé Pierre-Larcille Lapierre, s'adressa à notre maison-mère à Lachine afin d'avoir des religieuses pour instruire les enfants.

Le 5 septembre 1870, la Supérieure générale, Mère Marie-Jeanne-de-Chantal, vient elle-même présider à l'installation des Soeurs. Dès cette première année, le personnel enseignant se compose de 16 religieuses pour une population écolière de 1100 enfants environ.

Ces nombreux élèves étaient dispersés dans quatre écoles: l'école de Saint-Henri, fréquentée par 200 enfants; l'école du Village Saint-Augustin, rue Turgeon, en recevait 300; l'école du Village Delisle, aujourd'hui Sainte-Cunégonde, en comptait 176 à l'ouverture, mais ce nombre augmenta

bientôt jusqu'à 500; enfin l'école de la Vieille-Chapelle, rue Sainte-Elisabeth, aujourd'hui rue de Courcelles, s'ouvrit au printemps de 1871. Deux religieuses y faisaient la classe à une centaine de bambins tandis que les plus grands recevaient l'instruction de M. Doré, père de M. Victor Doré, l'actuel Surintendant de l'Instruction publique. Inutile de dire que la plupart de ces enfants étaient complètement ignorants. Au Village Delisle, à peine 12 sur 176 savaient lire.

Les maîtresses, à l'exception de celles qui enseignaient à Saint-Henri, devaient se rendre chaque matin aux maisons qui leur étaient assignées. Elles acceptèrent généreusement les sacrifices inhérents à cet état de choses et se mirent à la besogne avec entrain et dévouement. Aussi, M. le Curé et d'autres visiteurs de marque purent-ils bientôt constater *de visu* de réels progrès dans la conduite et la tenue des enfants tout comme dans leur application à l'étude. La couture, l'anglais, la musique et le chant étaient au programme, ce qui prouve que nos devancières avaient à coeur la formation aussi complète que possible de leurs élèves.

Ce n'est qu'une trentaine d'années plus tard que nos Soeurs furent appelées dans le Nord puis dans l'extrême Est de Montréal. Toutes ces écoles étaient alors administrées par les Commissions scolaires paroissiales. Lorsqu'en 1917 ces Commissions cessèrent d'exister pour faire place à une Commission unique — la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal — nos 14 maisons fondées à date passèrent automatiquement sous l'autorité de la nouvelle Commission. Depuis lors, cinq autres écoles — trois de langue française et deux de langue anglaise — furent confiées aux Soeurs de Sainte-Anne.

Nous sommes donc chargées aujourd'hui de la direction de 19 établissements scolaires comprenant 268 classes et réparties dans 16 paroisses. D'après les statistiques de 1944-45, 228 maîtresses religieuses — 189 de langue française et 39 de langue anglaise — aidées de 48 maîtresses séculières, dispensent l'instruction à 8115 élèves — 7635 filles et 480 garçons. 1053 élèves fréquentent nos trois écoles de langue anglaise. La plupart de nos maîtresses de classe enseignent les travaux manuels à leurs élèves. Toutefois, 13 maîtresses spécialisées dans l'enseignement ménager donnent des leçons de couture et d'art culinaire dans plusieurs de nos écoles.

En septembre 1928, Luke Callaghan Memorial School inaugurait le cours des quatre années de High School. Les étudiantes y subissent les examens préparés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Plusieurs de ces élèves ont poursuivi leurs études dans notre Collège Marie-Anne jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Les écoles Esther-Blondin et Marie-Anne furent promues, la première en 1940 et la seconde en 1943, au rang d'écoles supérieures, en sorte que les élèves qui les fréquentent ont l'avantage de compléter le cycle des études primaires supérieures jusqu'à la 12ième année inclusivement.

Ces promotions marquent un sommet dans la marche ascensionnelle poursuivie par nos écoles depuis trois quarts de siècle. Elles disent aussi à leur manière que nos maîtresses de classe travaillent sans cesse et avec un esprit de plus en plus averti à la formation intellectuelle de leurs élèves par l'enseignement des matières inscrites au programme.

Mais les filles de Mère Marie-Anne, qui fut elle-même, au témoignage de ses contemporains, une éducatrice émérite, savent fort bien que l'éducation embrasse tout l'être humain. Aussi attachent-elles la plus grande importance à la formation morale et religieuse par l'enseignement de l'Évangile et du Catéchisme qu'elles s'efforcent de rendre intelligible et attrayant au moyen d'illustrations appropriées. Elles ne sauraient négliger la culture physique propre à développer la vigueur et à favoriser la bonne tenue; ni même le solfège, le chant et la diction qui sont autant de moyens de cultiver les diverses facultés de l'enfant.

De plus, les Soeurs de Sainte-Anne ont toujours été heureuses d'entrer dans les vues des autorités religieuses et scolaires, lorsque ces autorités proposèrent ou recommandèrent divers mouvements et initiatives destinés à faire de nos petits Canadiens des catholiques dans le plein sens du mot, des hommes et des femmes qui connaissent leurs devoirs envers leurs semblables et leur patrie, disciplinés, renseignés sur tout, à commencer par ce qui les entoure.

Ces mouvements et initiatives sont variés et nombreux. Chaque école choisit ceux qui conviennent le mieux à ses élèves. Ainsi la Croisade eucharistique fonctionne activement dans 16 de nos écoles. La Ligue missionnaire des Étudiants est aussi bien vivante dans 11 écoles; 13 écoles ont une section de Jécisme; 3 Compagnies de Guides ont existé pendant une dizaine d'années; 15 Cercles de Jeunes Naturalistes mettent nos petites citadines en contact avec la belle nature créée par Dieu pour la joie des yeux et de l'esprit.

Chaque année, nos élèves prennent part à la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises. Mentionnons en passant un beau geste de charité spontanée: les élèves d'une de nos écoles ont offert à M. le Curé et à la Société Saint-Vincent-de-Paul des sommes allant de \$100 à \$150 qu'elles avaient recueillies elles-mêmes.

Quatre écoles ont fondé des Amicales d'anciennes élèves affiliées aux Amicales féminines du Diocèse de Montréal. Ces Amicales, sans être un Mouvement spécialisé d'Action catholique, reçoivent leurs mots d'ordre des autorités religieuses et travaillent à diffuser le bien. Un certain nombre d'Amicalistes se sont groupées en Cercles d'étude dans le but d'augmenter leurs connaissances religieuses et sociales.

L'amour de la patrie doit aussi se cultiver à l'école; cette culture se fait tout d'abord par la leçon d'histoire; en plus, nos maîtresses visent à imprégner tout leur enseignement d'un patriotisme de bon aloi. Soulignons que certaines écoles ont fondé des Cercles de Bon Parler français. Tous nos

établissements, suivant en cela les directives des autorités scolaires, ont fait de l'année 1942 une leçon ininterrompue d'histoire, particulièrement de l'histoire de Ville-Marie.

Stimulés par leurs maîtresses, nos élèves se montrent pleins d'élan pour participer aux concours proposés par diverses organisations. Les succès remportés prouvent que l'enseignement leur est dispensé avec intelligence et qu'il est bien assimilé.

Que sont devenus nos anciens et nos anciennes élèves? C'est par dizaines de milliers que nous pourrions les compter depuis 75 ans que les Soeurs de Sainte-Anne enseignent dans Montréal. L'un de ces anciens s'est fait connaître lui-même. C'est l'érudit archiviste de Montréal, M. E.-Z. Massicotte, qui écrit, en parlant des Soeurs de Sainte-Anne, dans *La Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal* (page 91): "Leur dévouement fut admirable et j'éprouve, en leur consacrant ces lignes, un sentiment de satisfaction d'autant plus grand que, moi-même, je fus un de leurs élèves à cette époque."

Grâce à Dieu, l'oeuvre d'éducation commencée en 1870 dans la misère et l'extrême pauvreté, surtout au Village Delisle et, plus tard, dans quelques autres fondations, peut enregistrer d'admirables progrès. Nos maîtresses d'aujourd'hui, comme celles d'autrefois, sont animées du feu sacré et elles veulent toujours aller de l'avant pour Dieu, les âmes et la patrie.

Les Soeurs de la Providence



PROVIDENCE SAINT-ENFANT-JÉSUS

Les Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal dirigent trois établissements de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

La Providence Saint-Enfant-Jésus, 5001 rue Saint-Dominique, a été école paroissiale de 1868 à 1935. Toutefois, pendant les cinquante-quatre premières années de cette période, cette maison d'éducation était sous le contrôle immédiat de la Commission scolaire de "Ville Saint-Louis". Cinq cents enfants environ y étaient reçus chaque année dans le cours préparatoire et dans les trois premières années du cours primaire.

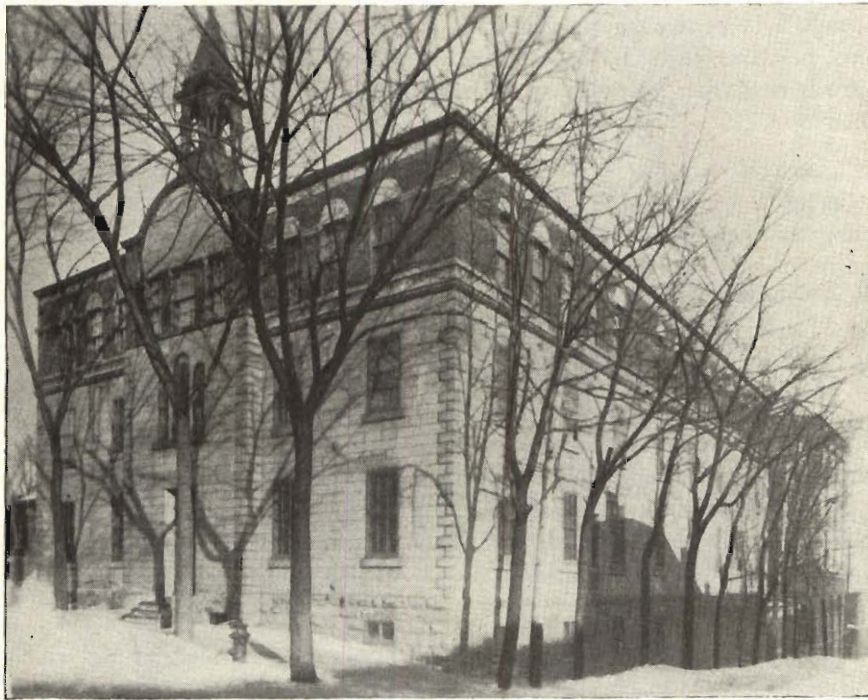
À la Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul, rue Visitation, deux cents élèves en moyenne ont fréquenté les classes de 1ère et de 2ième années de 1918 à 1945.

Enfin une section anglaise existe depuis 1914 à la Providence Sainte-Anne, 287 rue Eléonore. Cent cinquante enfants environ s'inscrivent chaque année en 1ère, 2ième et 3ième années.

À l'occasion de ce glorieux Centenaire, la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal offre à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ses félicitations, ses hommages, et forme pour elle des voeux de prospérité et de longue vie.

Les Soeurs Grises

Soeur EMMA-HENRI, s. g. m.



ÉCOLE BETHLÉEM

"Faisons donc l'éloge des hommes illustres
et des pères de notre race. En eux le Seigneur
a opéré de glorieuses merveilles, il a manifesté
sa grandeur dès l'origine."

(Ecclésiastique, XLIV, 1-2.)

Pour ranimer la foi des Juifs dispersés parmi les Gentils, l'auteur de l'Ecclésiastique crut bon de leur rappeler les hauts faits de leurs ancêtres et les merveilles du Seigneur en leur faveur. Les exemples de vertu de leurs pères, le souvenir de la protection dont les avait entourés Yahvé conserva leur foi en Dieu et la fidélité à leur peuple.

L'histoire de l'enseignement dans notre grande Métropole, comme celle du peuple choisi, est riche en faits de toutes sortes et prouve abondamment l'assistance d'une généreuse Providence à son endroit. Elle est belle, ample et variée. Depuis un siècle, elle déploie la série imagée de ses chapitres qui mériteraient mieux que d'être feuilletés d'une main hâtive. Oui, tout comme l'histoire sainte de l'Ancien Testament conserva une indéfectible fidélité aux Hébreux, la nôtre, sans vouloir prétendre à l'infaillibilité d'une inspiration divine, peut à certaines heures retremper notre courage à la pensée que les bienfaits de Dieu sont sans repentance et que nous pouvons toujours espérer en ses bontés aussi longtemps que nous saurons Le garder avec nous par l'enseignement de sa Loi sainte dans nos écoles.

En cette année centenaire de la fondation de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, les Filles de la Vénérable Mère d'Youville sont heureuses de souligner la part de bien qu'il leur fut donné d'accomplir dans quatre de leurs maisons d'enseignement, à savoir: l'Institut Nazareth, l'Ecole Bethléem, l'Orphelinat Sainte-Cunégonde et l'Orphelinat Catholique. Depuis 1890, plus de trente mille enfants furent instruits dans ces institutions.

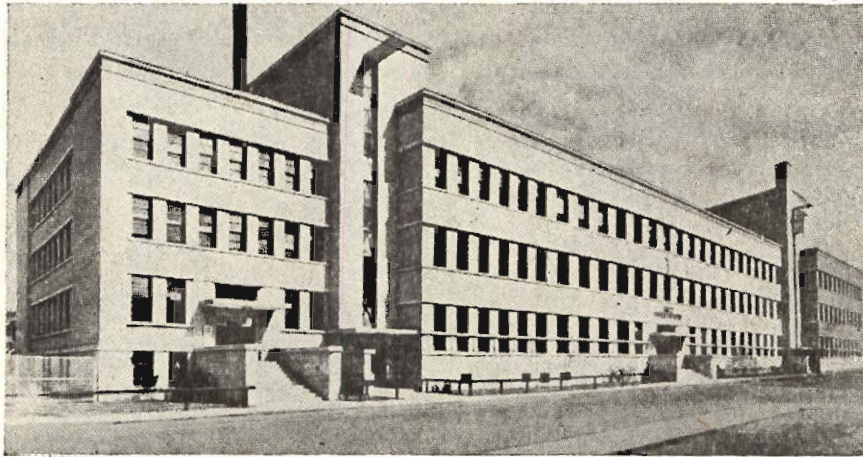
Le bien accompli par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, pendant ce dernier siècle, est immense. Dans l'impossibilité où nous sommes de rappeler ici l'oeuvre vraiment merveilleuse qui a couronné le zèle et le dévouement de ses chefs qui l'ont si bien organisée et dirigée, nous résumons en deux mots ce qui fait son honneur et sa gloire: fidélité constante aux directives de l'Eglise et accueil empressé à recevoir toute mesure de progrès.

En terminant, quoi dire à cette imposante Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour lui attester notre respect, notre sympathie ou notre reconnaissance?

Au XVI^e siècle, à Venise, dans une fête somptueuse, parmi les accents des choeurs et des fanfares et les souffles d'espérance qui enthousiasmaient la foule, le doge jeta vers la mer une couronne d'immortelles, en adressant ce voeu à l'illustre cité: *Esto perpetua*, "dure toujours!" Nous n'avons pas qualité pour poser un tel geste; mais de nos coeurs montera, unanime et pressante, vers le Fils de Dieu, cette prière: O bon Sauveur, gardez longtemps à la ville de la Vierge, votre Auguste Mère, la Commission scolaire qui l'honore depuis sa fondation! Et gardez-la toujours digne de votre patronage, pour votre gloire et son bonheur!

*Les Soeurs Franciscaines Missionnaires
de l'Immaculée-Conception*

Soeur M.-RENÉE, o.s. f.



ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-DÉFENSE

En 1912, Son Excellence Mgr Paul Bruchési, ayant fait connaissance, dans ses visites "ad limina", avec les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception dont la Maison-Mère est à Rome, et dans laquelle se trouvaient alors plusieurs sujets canadiens, daigna confier à notre Communauté la mission de l'enseignement aux enfants de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Défense.

Les débuts furent des plus humbles et même très pénibles: pénurie de ressources pécuniaires, local exigü et peu approprié, etc. Des classes provisoires s'ouvrirent dans un ancien magasin, à l'angle des rues Alma et Saint-Zotique. Les RR. PP. Servites de Marie coopérèrent aussi, par leur dévouement, au travail ardu des religieuses. Les innombrables difficultés des premières années furent aplanies, lorsqu'en 1919 la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal prit la direction centrale des écoles de la ville.

Le nombre d'élèves s'accrut graduellement. En 1925, les enfants, garçons et filles, étant au nombre de 967, la Commission scolaire fit bâtir une école. En 1933, elle érigea l'édifice actuel avec résidence attenante pour le

personnel religieux enseignant. Grâce à la générosité de la Commission, cette paroisse possède aujourd'hui l'une des plus belles écoles de la métropole.

L'enseignement est bilingue, depuis la 6^{ième} jusqu'à la 9^{ième} année. Les religieuses travaillent avec zèle à la formation intégrale de leurs élèves, afin que celles-ci puissent poursuivre avec succès et honneur des études supérieures. Plusieurs d'entre elles, d'ailleurs, ont déjà remporté des prix en composition française, en anglais, en dessin et en culture physique.

A l'occasion des fêtes du centenaire de la fondation des Ecoles Catholiques de Montréal, qu'il soit permis à nos sœurs d'exprimer leur profonde gratitude à Messieurs les Commissaires pour leur admirable esprit d'initiative et leur incomparable dévouement à l'oeuvre de la formation de la jeunesse!

Les Filles de la Sagesse



ÉCOLE GÉDÉON-OUIMET

La Congrégation des Filles de la Sagesse ne dirige qu'une école à Montréal, c'est l'école Gédéon-Ouimet située dans la paroisse Saint-Eusèbe-de-Vercueil.

Construite en 1914, elle fut ainsi nommée en l'honneur d'un ancien Premier Ministre qui fut aussi le troisième Surintendant de l'Instruction publique de cette province.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en confia la direction aux Filles de la Sagesse, Congrégation fondée en France par le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, en l'année 1703.

L'école ouvrit ses portes en novembre 1914 à près de 350 élèves répartis en 6 classes. Dès l'année suivante, il y avait 11 classes.

Jusqu'en 1919, l'école était considérée comme école maternelle et n'admettait des élèves que jusqu'en 4^{ème} année. Ce n'est donc pas la chasse aux diplômes qui stimulait le zèle des maîtresses, mais bien celle des petites âmes des premiers communiant, apostolat bien rude parfois, mais si consolant. Aujourd'hui le cours va jusqu'à la 9^{ème} année inclusivement.

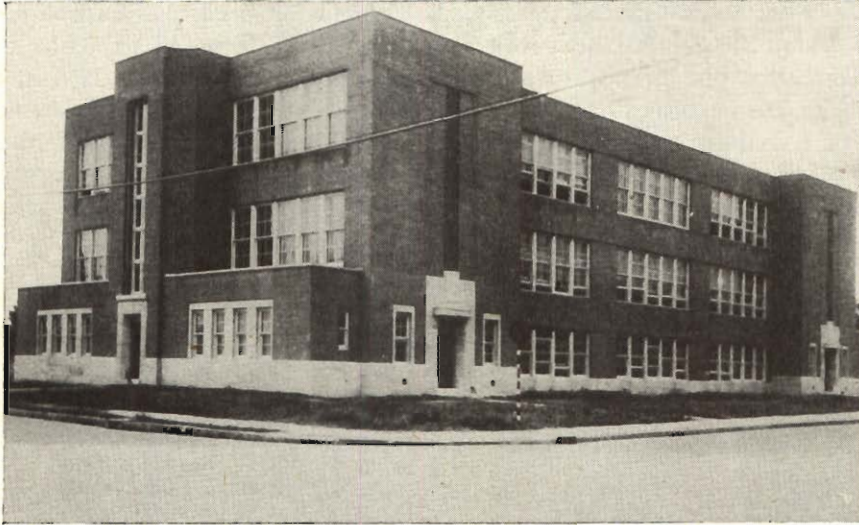
En février 1937, l'Association des Anciennes fut établie et se montrait, dès le début, très généreuse envers les enfants pauvres admis à la première communion.

Dans la petite chapelle des religieuses, en 1939, eut lieu la première réception des Croisées; en 1940, la J.E.C. faisait ses débuts.

Le personnel enseignant à la formation de l'esprit et du cœur des enfants comme but principal.

N.-B. — Avant que fût fondée l'école des infirmes Victor-Doré, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal avait, de 1927 à 1932, confié deux classes à nos Soeurs de l'Hôpital Sainte-Justine.

Les Soeurs de l'Assomption



ÉCOLE CHRIST-ROI

Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet s'honorent de faire partie du personnel enseignant de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, reconnue à bon droit comme l'une des mieux organisées de la province. L'unique école qu'elles dirigent est située au nord de la ville dans la paroisse Christ-Roi.

C'est en 1930, l'année même de l'érection de la paroisse, qu'elles prirent charge de l'école installée dans le sous-sol de l'église paroissiale. Elles y connurent toutes les difficultés d'un local temporaire et primitif, voire les inondations répétées du printemps et de l'automne. Avec patience et courage, elles attendirent des jours meilleurs, soutenues par l'effort sympathique et efficace de la Commission scolaire qui, de progrès en progrès, devait finir par leur offrir la magnifique construction de 1940.

C'est vraiment un "séjour enchanteur" que cette école Christ-Roi: beau site, classes spacieuses, bien éclairées et aménagées. Le programme méthodiquement organisé laisse une place au développement physique des élèves; il pourvoit encore à leur formation technique par l'enseignement des arts domestiques et de la dactylographie; il s'intéresse même à leur culture artistique par des leçons de chant, de solfège auxquelles les religieuses ont bien voulu ajouter des cours spéciaux de musique et de diction. Ces divers avan-

tages sont appréciés de la population à l'esprit large, compréhensif et généreux.

Le personnel enseignant jouit aussi de précieuses faveurs: journées d'étude, conférences, cours d'anglais, de dessin, bibliothèque pédagogique de premier choix.

Nous le disons à la louange de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, l'école Christ-Roi figure avec honneur parmi les écoles du même genre que dirige l'Institut des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Les religieuses qui s'y dévouent ne peuvent que louer la compétence, le bon vouloir, les procédés bienveillants de MM. les Visiteurs et de tous les membres du personnel dirigeant. A l'occasion de ce Centenaire, elles sont heureuses d'offrir à ces distingués dignitaires l'hommage de leur vive satisfaction et de leur collaboration sincère et respectueuse.

*Les Soeurs Franciscaines Missionnaires
de Marie*

Sœur MARIE-DE-GUNHARD, f.m. m.

Comme nous ne faisons pas partie des communautés enseignantes proprement dites, notre participation à la vie de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se trouve forcément très modeste. Cependant, en qualité de missionnaires, nous avons répondu avec empressement à l'instance demande du R. Père Felicka, O.F.M. Conv., de nous occuper des enfants Slovaques et ce depuis 1934.

Présentement, nous avons deux classes pour ces enfants, dans l'école Saint-Jacques, sous la direction des dévoués Frères des Ecoles chrétiennes. Une soixantaine d'enfants fréquentent habituellement ces classes qui vont de la 1ère à la 4ième année. L'enseignement se fait surtout en slovaque dans les deux premières années, en anglais et en français dans les deux autres.

Nous demandons au bon Dieu de bénir l'admirable oeuvre éducative de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Les Soeurs de Saint-François d'Assise

Sœur ST-LUDOLPHE



ÉCOLE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Pour répondre au désir exprimé par feu Son Excellence Mgr Gauthier, les Soeurs de Saint-François d'Assise acceptaient, en 1941, la direction de l'école de la nouvelle paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

C'est le 3 janvier que Mère Marie du Carmel et les quatre religieuses assignées à la fondation arrivent à Montréal. Le 4 janvier, la nouvelle communauté se rend visiter son champ d'apostolat. Le lendemain de l'Épiphanie, les quatre premières classes s'ouvrent dans le soubassement de l'église et reçoivent de 112 à 115 élèves, garçons et filles.

Les Pères Jésuites qui exerçaient leur zèle ici, avant même l'érection de la paroisse, méritaient d'y continuer leur apostolat. Ce qu'ils font depuis en collaboration avec les religieuses, puisqu'ils y font le catéchisme hebdomadaire.

Grâce au secours d'En-Haut, à l'intérêt du Pasteur de cette paroisse, à l'appui de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, notre école chemine vers le progrès. Ce progrès s'accroîtra davantage si la Commission scolaire gratifie notre paroisse d'une nouvelle école dans un avenir rapproché.

Puissent les Soeurs de Saint-François d'Assise remplir leur rôle assigné par la Providence à Montréal: aider à former des hommes utiles à la Patrie et des élus pour le Ciel.

Les Petites Franciscaines de Marie



ÉCOLE MARIE-ROLLET

La congrégation des Petites Franciscaines de Marie a été fondée à Worcester, Mass., États-Unis, le 12 août 1889. De pieuses jeunes filles, invitées par la grâce à la spiritualité de saint François d'Assise, obtinrent la permission de vivre en communauté, suivant un règlement adapté à la vie franciscaine. Elles portaient l'habit du Tiers-Ordre, se dévouaient surtout auprès des orphelins mais prodiguaient aussi leurs soins aux malades, aux infirmes, prêtaient leur concours à l'enseignement primaire.

Des circonstances providentielles contribuèrent à faire transplanter au Canada la tige naissante. En novembre 1891, M. l'abbé Ambroise Fafard, v. f., curé de la Baie Saint-Paul, obtint quatre des Petites Soeurs de Worcester pour prendre la direction de l'Hospice Sainte-Anne, récemment fondé pour recueillir les vieillards pauvres et abandonnés de sa paroisse.

Notre congrégation compte à Montréal deux écoles sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal: l'école Madeleine-d'Ailleboust et l'école Marie-Rollet.

Madeline-d'Ailleboust, 3981, rue Masson.

Le 5 septembre 1912, le Révérend Père Amé, franciscain, premier curé de Saint-François-Solano, fait appel à la communauté des Petites Fran-

ciscaines de Marie pour avoir des religieuses à la direction de son école. Cinq de nos Soeurs, répondant aussitôt à la demande, s'établissent dans la paroisse et reçoivent cent-cinquante élèves qu'elles instruisent dans des locaux de fortune. En septembre 1914, nouvelle installation. En effet, nos religieuses et leurs élèves se transportaient dans l'école du Sacré-Coeur-de-Jésus, angle des rues Masson et Charlemagne. Bientôt cette institution passa sous la juridiction de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et prit, en 1931, le nom de Madeleine-d'Ailleboust. En 1946, 12 Petites Franciscaines de Marie, aidées de 2 institutrices laïques, y donnent l'instruction et l'éducation à 334 élèves réparties en 12 classes (de la 1ère à la 9ième année inclusivement).

Marie-Rollet, 6545, 25ième avenue, Rosemont.

Ce sont les commissaires de la Commission scolaire de Saint-François-Solano qui, en 1915, ont fondé l'école Marie-Rollet. Elle portait alors le nom de Saint-Jean-Vianney. Primitivement, l'école fut confiée à des institutrices laïques.

Ce fut en 1919 qu'elle devint propriété de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et l'année suivante, soit en 1920, les Petites Franciscaines de Marie en prenaient charge. En 1931, l'école reçoit le nom de Marie-Rollet qu'elle porte aujourd'hui.

Cette école, située dans un populeux quartier canadien-français de la métropole, comprend, en 1946, un personnel de 9 religieuses et de 2 maîtresses laïques. 263 élèves, de la 1ère à la 9ième année inclusivement, y reçoivent une instruction pratique et une formation chrétienne.

Une oeuvre d'amour

Thérèse THÉRIAULT



ÉCOLE SUPÉRIEURE SAINT-MARC

L'éducation est une oeuvre d'amour. Oeuvre qui correspond parfaitement à la nature de la femme, à ses aspirations, à son caractère, à sa mission. L'enfant ne sera jamais pour elle un étranger avec lequel il lui faudra lier connaissance. Dès son approche, elle le devine, le reconnaît et lui sourit. Spontanément, elle l'aime.

Comment s'étonner alors que l'enseignement attire, retienne et garde un si grand nombre de femmes? Ainsi, en était-il autrefois. Ainsi, en est-il présentement. Toujours il en sera ainsi.

Bien avant qu'un organisme central ait tracé des cadres scolaires, de petites écoles indépendantes fonctionnent déjà sur l'île de Montréal. Elles naissent ou disparaissent suivant les besoins de l'arrondissement, la fortune des locaux, la collaboration des parents, la persévérance et les succès obtenus par les laïques qui les dirigent ou y enseignent. Ces laïques sont des femmes.

En 1846, lorsque la première Commission scolaire entre en fonction, trois institutrices ont l'honneur d'être choisies sur un total de sept titulaires — dont trois religieuses et un instituteur — qui enseigneront désormais

dans les écoles publiques. *Sophie Godaire, Rosine Poitras et Angéline Dubord*, les toutes premières, traceront la voie aux compagnes qui leur succéderont durant le siècle qui s'ouvre.

Les débuts sont pénibles. Pénibles, indécis et lents. Leur lenteur même peut laisser croire que les écoles sous contrôle ne sont pas de premier ordre. Il n'en est rien cependant. Les institutrices qui y donnent l'enseignement, de l'avis du surintendant des écoles, "sont munies de leur brevet, ont une conduite honorable, font preuve de désintéressement parfait et d'un grand dévouement."

Malgré cet excellent témoignage, après un quart de siècle, la Commission scolaire ne compte encore qu'une trentaine d'institutrices laïques dans les maisons qu'elle contrôle. "L'intention du Bureau, présidé par monsieur Victor Rousselot, sulpicien, étant de confier, autant que possible, l'éducation des jeunes filles aux dames religieuses," les commissaires découragent les demandes en refusant des octrois. Cependant la chronique relate qu'à cette même date onze petites écoles publiques sont confiées à des laïques pendant que les religieuses en dirigent neuf.

Les écoles "du sexe" sont soumises à des règlements sévères. Aucune séance ne s'organise sans la permission de l'autorité épiscopale. Aucun garçon âgé de plus de sept ans — vingt ans plus tard, on dira de dix ans et plus — n'est admis dans les écoles de filles. Mesures disciplinaires, cahiers de classe, contrôle de la fréquentation, examens particuliers et publics donnent aux écoles de 1871 un air quelque peu contemporain.

L'augmentation des classes de filles ne suit pas le rythme d'accroissement des classes de garçons. Ici, lorsque les groupes se multiplient, on retient le services de nouveaux maîtres, pour la plupart, laïques. Des édifices se dressent, les écoles s'organisent, on les meuble convenablement, on les agrandit même. Là, parce qu'on attache beaucoup moins d'importance à l'instruction des filles, on ne juge pas nécessaire d'accorder les mêmes privilèges. Il en sera ainsi pendant des années et des années.

Attente, confiance, espoir et sacrifices pour celles qui rêvaient d'instruire et d'élever, au sens le plus vrai du mot, les petits enfants du MAÎTRE des maîtres. Eclairer des intelligences, former des coeurs et grandir des vies, pour le seul bien et la joie profonde qui en découlent. Non dans un but lucratif, égoïste. Qui oserait en douter après avoir pris connaissance d'une résolution des Commissaires, passée en 1906; "Une allocation sera

accordée aux directrices laïques afin de leur permettre de donner à leurs institutrices ce que les religieuses reçoivent présentement, soit, six dollars vingt-cinq (\$6.25) par élève. Témoignage éloquent du désintéressement des institutrices.

Une pensée plus noble les dirige. Un mobile plus grand les anime. A chaque échec, une vigueur nouvelle les fait se redresser et soutient leur attente. Le temps finit toujours par accomplir son oeuvre. Les causes vraiment dignes, par triompher. Un jour viendra, elles le croient fermement, où les autorités feront à la femme la juste part qui lui revient dans le domaine de l'éducation. Elles se préparent en espérant. Elles espèrent en se préparant.

On doit à la vérité de souligner ici le concours très actif et combien méritoire des communautés religieuses de femmes, dans l'essor qu'elles donnent aux études des personnes "du sexe", vers l'an 1900. Grâce leur en soient rendues! Attitude qui s'impose bientôt à l'attention du public. Attitude qui impose aux autorités, le 27 octobre 1908, la décision suivante: "Que l'éducation des filles devra être mise sur le même pied que l'éducation des garçons, quant à l'efficacité et quant au coût de l'éducation pour les parents."

Une ère de développement s'annonce enfin. Le territoire de la Commission s'accroît d'annexions nombreuses. Les demandes affluent. Des constructions modernes et spacieuses s'élèvent en maints endroits.

En 1910, une première maison, l'académie Marchand, est confiée à des institutrices. Une seconde puis une troisième viennent s'ajouter au tableau; les écoles Garneau, en 1911; Georges-Etienne-Cartier, en 1915. Dans un coin de verdure et d'air pur, une nouvelle paroisse est fondée. Bientôt, une école se dresse à l'ombre du clocher, Saint-Marc, que les autorités offrent aux institutrices en 1917 et qui reçoit son titre officiel d'école supérieure, en 1943. Six ans après, en 1923, les écoles Sainte-Marthe et Saint-Ambroise; St. Agnès Girls, en 1925; puis Saint-Barthélemy, filles, et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, en 1927, St. Rita's, en 1928, portent à dix les maisons d'enseignement dirigées par des laïques. En 1929, le patrimoine s'enrichit des écoles Dollard-des-Ormeaux, d'Edouard-Charles-Fabre et de Holy Cross Girls, en 1930; de Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Jean-Berchmans, élém., en 1931; de St. Brendan's Girls, en 1936; enfin, de Sainte-Jeanne-d'Arc, filles, que la Commission actuelle confie aux laïques, en 1944. Cette énumération resterait incomplète si nous n'y ajoutions les six écoles dirigées par des titulaires-responsables ainsi que les cinq classes

ouvertes dans les hôpitaux de Sainte-Justine, Children's Memorial et St-Mary's pour les écoliers malades qui y font un stage prolongé.

Dès 1871, le souci d'initier les fillettes à leur "métier de femme", se manifeste alors que les autorités scolaires permettent l'enseignement de la couture. Cinq ans après, un programme est élaboré et distribué. Preuve évidente de l'intérêt porté aux sciences ménagères, une institutrice reçoit la somme de cinquante dollars (\$50.) pour l'achat d'une machine à coudre et deux cordes de bois pour chauffer sa classe de couture.

Le silence se fait ensuite autour du programme et de l'unique machine à coudre qui continue sa chanson diligente, nous le présumons. Se serait-elle consumée avec la dernière bûche la louable initiative de préparer les fillettes à leur rôle futur? . . . Demi-réveil en 1909 lorsque l'académie Marchand et l'école Garneau, en 1911, reçoivent respectivement une institutrice. Puis, c'est encore le silence jusqu'en 1919-20 alors que cinq boursières vont étudier à l'Ecole Ménagère Provinciale. Les années qui suivent ne sont guère progressives. Enfin, en 1943, jugeant qu'il est opportun d'accorder au problème l'attention qu'il mérite, la présente Commission scolaire crée un poste de directrice d'enseignement ménager et donne un nouvel élan à cette matière. Actuellement, trente-trois institutrices préparent les petites Canadiennes à devenir "plus précieuses que les perles".

L'éducation physique, encore à la période de l'enfance, si l'on considère l'année de ses débuts chez les filles, est cependant en plein épanouissement. Une première tentative, le 13 décembre 1910, reste à l'état embryonnaire. Elle ne prend forme définitive que vingt-sept ans plus tard avec la nomination d'une assistante en Education physique. Organisation délicate et compliquée qui s'effectue dans la joie, la confiance, l'enthousiasme et le dévouement le plus complet. Harmonie de grâce, de souplesse, de santé, de beauté, dont Montréal, à son troisième centenaire, conserve encore le souvenir ému.

Dans l'éducation, les écoles ne sont pas les seuls cadres où évoluent les femmes. Celles-ci occupent certains postes qui touchent de près à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. Ainsi, à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, où en 1917, six femmes seulement participent au travail des bureaux de direction, en l'année du Centenaire, il en est cinquante-cinq qui apportent la contribution de leur savoir-faire.

En 1929, on confie à l'une d'entre elles la responsabilité du département des archives. Tâche sérieuse, considérable, essentielle.

Après les archives, les bibliothèques. En particulier la bibliothèque du personnel enseignant qui possède une collection d'environ quinze mille volumes. Ici encore, l'organisation n'est pas une sinécure. Recherches, choix judicieux des livres, classification, contrôle. Et les autorités n'ont jamais éprouvé de regrets d'avoir fait appel en ce domaine à la compétence des femmes.

Le dernier quart de siècle se montre donc favorable à l'élément féminin laïque. Aussi, son nombre augmente dans une proportion, non pas analogue au nombre des écoles et des fonctions distribuées, mais dans une proportion qui dépasse de beaucoup ce nombre. Elles étaient trois institutrices en 1846; trente en 1871; soixante-trois seulement en 1896. En 1921, elles sont environ quatre cents. A son premier Centenaire, la Commission en compte neuf cent quatre-vingt-seize qui dispensent l'enseignement à la jeunesse de la métropole. "Le grain de sénévé a produit un grand arbre" dont les ramifications s'étendent par toute la cité. Elles sont partout, dans presque toutes les écoles, tant religieuses que laïques, tant chez les garçons que chez les filles. Leur influence s'exerce à tous les degrés du cours. Aux bambins timides dont l'intelligence s'ouvre à la lumière comme aux adolescentes désinvoltes, déjà aux prises avec la vie.

Par l'action, par la parole et par les écrits, leur influence couvre un champ plus vaste encore. Elles sont apôtres dans la société où elles aident le prêtre, conférencières dans des réunions où leur exemple entraîne, auteurs de manuels et d'albums en usage dans les écoles de la province. Honneur qui rejaillit sur toute la profession!

"Plus que tous autres, écrit Madeleine Danielou, dans son livre *L'Éducation selon l'Esprit*, ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse doivent être insérés au vif de leur temps, sensibles même à ces mouvements où s'esquisse l'avenir et qui sont précisément ceux auxquels s'intéressera la jeunesse qu'ils élèvent. Ceci suppose qu'on continue de travailler, de lire, qu'on se tient au courant de tout ce qui compte, de toute initiative heureuse, de toute orientation importante des institutions ou de la pensée, en un mot qu'on respire l'air de son temps".

En effet, ne pas rester prisonnières de sa génération, mais prendre contact avec aujourd'hui, afin d'ouvrir bien grandes les fenêtres sur la vie

réelle de l'enfant. N'est-ce pas en vue d'atteindre cette fin que le personnel féminin consacre de nombreux loisirs à l'organisation d'oeuvres diverses? Ligues missionnaires, croisades eucharistiques, congrégations, retraites fermées pour finissantes, jeunesses étudiantes catholiques. Guidisme, chorales, bibliothèques, cercles de jeunes naturalistes, amicales, caisses d'économie, oeuvres de charité, jeux par équipes, séances récréatives, collaboration aux oeuvres paroissiales. Secourisme, quêtes publiques, célébration de fêtes, jours de fierté nationale, etc.

N'est-ce pas afin de répondre aux exigences professionnelles que les institutrices catholiques de Montréal s'imposent de multiples études? Cours de perfectionnement en pédagogie, psychologie, orientation professionnelle, sciences religieuses et sociales, études classiques, bibliothéconomie, culture physique, dessin, tourisme, anglais, etc.

Les cercles d'études n'apportent-ils pas aussi leur modeste tribut? Organisés par districts, au tout début, centralisés par la suite, ils se préoccupent de culture générale, de méthodologie, des difficultés de comportement, des problèmes de l'adolescence, de l'étude de la messe, des encycliques. Toutes questions susceptibles de cultiver le coeur en même temps que l'esprit et dont la bénéficiaire est nécessairement la gent écolière.

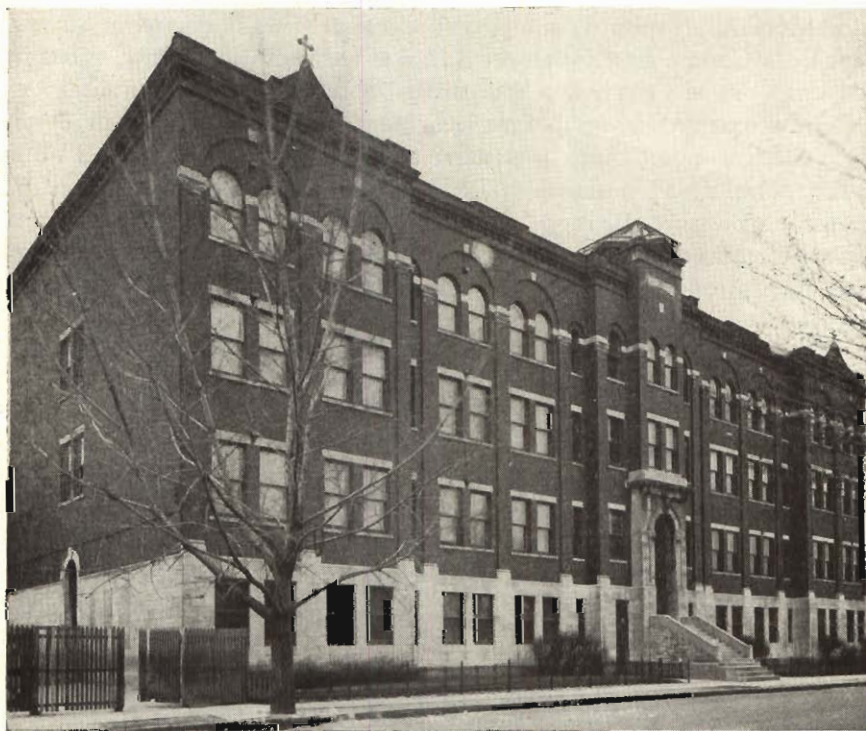
L'enfant se tient au niveau moral de celui qui l'instruit. Immense responsabilité. Aussi, chaque année, avec l'approbation des autorités scolaires, un nombre intéressant d'éducatrices chrétiennes suivent des retraites fermées spécialement organisées pour elles. Halte tonifiante où elles vont puiser force et ferveur.

"L'union des maîtres crée une force morale", disait Sa Sainteté Pie XII, lors d'une audience qu'il accordait récemment à des centaines d'éducateurs catholiques. Dès 1907, les institutrices répondent par anticipation à ce voeu exprimé par le Saint Père. Elles se groupent en association, déclarent les mémoires du temps, afin de "perfectionner le sort des institutrices, améliorer leur condition sociale, s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société." Cette association subsiste encore. Son nom a pu changer, ses activités se multiplier, son influence augmenter, elle reste fidèle au principe qui a présidé à son avènement et qui a conduit sa destinée: "S'UNIR POUR MIEUX SERVIR".

L'ÉCOLE CANADIENNE

Servir la cause de l'Église et de la Patrie en développant des intelligences, en guidant des cœurs, en formant des volontés pour l'action, pour la sainteté, pour l'héroïsme. Servir, dans toute la noblesse et la beauté du terme. Tel est l'idéal des neuf cent quatre-vingt-seize institutrices laïques qui ont l'honneur de dispenser l'enseignement au service de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, en cette année 1946.

Elles se sont préparées en espérant. Elles ont espéré en se préparant. Et les autorités les ont jugées dignes d'exercer leur oeuvre d'amour auprès des enfants du ROYAUME.



ÉCOLE SAINT-JEAN-BERCHMANS

Les fêtes commémoratives

LA RÉDACTION

Le Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a donné lieu à deux célébrations distinctes. La première s'est déroulée dans les écoles et les paroisses, le mercredi 22 mai 1946. La direction des études avait fourni, au préalable, à chaque école, des suggestions et des directives générales pour l'organisation et la réussite de la fête. Disons immédiatement que les autorités scolaires n'ont eu qu'à se féliciter d'avoir laissé toute la latitude souhaitable aux directions d'écoles et au personnel enseignant. Principaux, directeurs, directrices, instituteurs et institutrices, efficacement secondés par la bonne volonté des élèves, ont rivalisé de zèle et d'esprit d'initiative pour que la fête fût un plein succès et témoignât aux yeux du public montréalais de l'excellente formation que nos écoles primaires donnent à la population écolière de la métropole. Chacun d'eux a voulu que son école rendît le plus bel hommage possible à la grande institution qui la régit. Le Centenaire offrait une occasion rare et magnifique aux 250 écoles de Montréal de montrer combien elles étaient fières d'appartenir au vaste corps de la Commission scolaire et d'en être les membres vivants, agissants. Nos écoles ont su s'élever à la hauteur de l'occasion qui se présentait.

La deuxième fête qui marqua le Centenaire fut célébrée le jeudi 4 juillet et elle eut pour cadre le parterre et les pelouses qui enrobent l'édifice du siège social de la Commission. Le choix de la date du 4 juillet n'était pas purement arbitraire: elle rappelait un anniversaire intéressant dans les annales de la Commission. En effet, c'est le 4 juillet 1846, aux jours mêmes où notre institution naissait, que les Commissaires de l'époque tinrent leur première assemblée.

La fête comprenait une réception et un goûter dans les jardins. Elle réunissait, autour de tables dressées en plein air, un grand nombre d'invités d'honneur, des membres des autorités scolaires et tout le personnel administratif de nos bureaux. Le dévoilement d'une plaque commémorative constituait l'événement marquant de la fête et, aux réjouissances éphémères par leur nature, ajoutait le signe d'un témoignage durable.

Afin d'en conserver le souvenir dans ce numéro de "L'école canadienne", consacré au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, nous rappellerons brièvement ici les grandes lignes de la fête du 22 mai et de la fête du 4 juillet.

Le mercredi 22 mai 1946

La célébration du Centenaire dans les écoles n'a pas été une simple improvisation. Elle a été préparée avec soin. Chacun a apporté aux prépa-

ratifs un allant, une bonne volonté et un esprit d'initiative qui montrent bien que la Commission et ses écoles composent une grande famille dont les membres sont profondément unis entre eux par des sentiments d'affection et de compréhension mutuelles. Cette grande famille, unie de coeur et d'esprit, fêta la mère! Mère d'un âge vénérable et toujours jeune, pourtant!

Dans notre organisation sociale, la vie de l'école ne saurait se séparer de la vie de la paroisse. Avec l'église, l'école est une des pierres angulaires de l'institution paroissiale. On sait quelle place capitale la formation morale tient dans la formation générale de l'enfant. Or, toute la formation morale se fonde sur les principes religieux, trouve son sens dans la foi, dans la croyance religieuse. Sur quoi reposerait une morale qui repousserait la religion? La foi commande et justifie le respect de la morale. Nos écoles ont donc voulu, dès le début de la journée du 22 mai, manifester solennellement l'importance qu'elles attachent à la vie religieuse de leurs élèves. La fête célébrée par les écoles a débuté, dans chaque paroisse, par une grand-messe ou une messe basse. Le curé ou un vicaire officiait. Les autorités de l'école, le personnel enseignant et les élèves assistaient à cette messe d'action de grâces. Ainsi, la journée s'ouvrait, comme il convient à des chrétiens catholiques, par un acte de piété. L'école reconnaissait par ce geste public, posé au matin de la fête, les inappréciables bienfaits qu'elle doit à la religion, symbolisée par l'église paroissiale.

À la suite de la messe, la manifestation dans les écoles se prolongea toute la journée. Elle revêtit deux formes bien propres à illustrer la formation complète que reçoivent les élèves: séances littéraires, musicales et artistiques; séances de culture physique et de gymnastique. Les autorités scolaires et les parents étaient expressément priés d'assister à ces séances qui se déroulèrent dans l'avant-midi, dans l'après-midi et même dans la soirée. Partout les assistances furent nombreuses. Ajoutons que la belle tenue, la distinction du langage, l'aisance dans tous les genres d'exercices, le savoir et l'esprit dont firent preuve les écoliers et les écolières, édifièrent les spectateurs et furent pour les parents un sujet de légitime satisfaction. Ceux-ci purent constater sur place que la Commission, les autorités scolaires et le personnel enseignant n'épargnent ni leur temps ni leur labeur ni leur dévouement lorsqu'il s'agit d'instruire les enfants, de les éduquer, de veiller à leur bien-être, de leur assurer les conditions les plus favorables possibles à un développement équilibré de toutes leurs facultés spirituelles et corporelles. Comme l'arbre se juge à ses fruits, une discipline scolaire et une méthode pédagogique doivent se juger à la qualité des élèves qu'elles forment.

Le programme de la célébration du Centenaire dans les écoles était aussi riche que varié: chants, saynètes, récitations, sketch, exercices divers de culture physique, voilà autant d'éléments qui composèrent la manifestation du 22 mai et qui permirent de voir à l'oeuvre les garçons et les filles de nos écoles. Nous avons assisté nous-mêmes à quelques séances et nous

avons rencontré nombre d'autres personnes qui s'étaient rendues dans différentes écoles. Les témoignages sont unanimes et corroborent pleinement nos propres impressions: nos élèves, des plus jeunes aux plus âgés, reçoivent une préparation qui les munit des meilleures armes pour la vie. L'école leur inculque de clairs et solides principes religieux qui forgent l'armature du caractère et guident la conscience: elle leur donne une instruction adaptée à notre milieu et à notre époque: instruction qui forcément sacrifie les connaissances de pur luxe pour s'en tenir aux exigences pratiques, indispensables à l'homme qui veut gagner honorablement sa vie; quant à l'éducation, l'école poursuit et complète chez l'enfant l'oeuvre commencée dans la famille: elle surveille et corrige son langage, son maintien, elle développe en lui la politesse et le savoir-vivre qu'il importe de garder dans toutes les circonstances: elle s'efforce de lui enseigner, dans la mesure du possible, le tact, la délicatesse du coeur, l'altruisme et le civisme. La fête du 22 mai dans les écoles a permis de voir à quel point la Commission et son personnel enseignant réussissent la tâche difficile de l'instruction et de l'éducation des enfants. Les démonstrations de culture physique, données dans les cours d'écoles, ont montré quel juste souci nos éducateurs portent à la santé, à la vigueur et à la grâce corporelles de la jeunesse de la métropole.

Notons enfin que les écoles, pour marquer nettement aux yeux de tous qu'elles fêtaient le Centenaire de la Commission, se sont ornées et égayées de gracieuses décorations de tout genre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Durant une semaine, il était impossible de passer devant une école sans songer à la célébration du Centenaire. Ces jolies décorations des écoles disséminées sur tout le territoire de la ville de Montréal n'ont pas manqué d'attirer l'attention du public. Et, à cette occasion, il est certain que nombre de citoyens ont réfléchi de nouveau sur le problème de l'éducation, sur son intérêt toujours actuel, sur son importance vitale. Félicitons les écoles d'avoir fait honneur à notre grande institution d'enseignement et d'avoir su prouver aux parents qu'elles sont dignes de leur entière confiance, aux contribuables qu'ils ne font pas d'inutiles sacrifices d'argent.

Le jeudi 4 juillet 1946

Azur net, soleil éclatant, chaleur estivale heureusement tempérée par une agréable brise. Journée de juillet idéale pour une fête en plein air! Le vénérable édifice de pierre grise où réside le siège social de la Commission s'est paré et comme gracieusement enveloppé de décorations variées aux couleurs fraîches et gaies. Les drapeaux flottent au vent, les guirlandes de toile multicolore festonnent la façade, décrivent leurs jolies courbes sous les fenêtres. Au centre de l'immeuble, au-dessus du portail gothique un chiffre 100 monumental, tout composé de pivoines, évoque le Centenaire de la Commission et rappelle le sens de la fête qu'on célèbre aujourd'hui. Depuis quelques jours, de puissants projecteurs électriques, disposés sur la pelouse et

dans la verdure, concentrent leurs feux, dès la nuit tombée, sur l'édifice et l'auréolent de vives clartés. De la rue Sainte-Catherine ou de la rue Ontario, la maison, richement décorée et doucement lumineuse, offre un aspect magnifique. En plein centre de la ville, le regard du passant nocturne est attiré, séduit par ce bouquet de lumières au coeur des grands arbres à demi perdus dans l'ombre . . .

Comme les écoles avaient déjà célébré le Centenaire, la fête du 4 juillet concernait surtout la Commission proprement dite et le personnel des bureaux.

Le matin à 9 heures, il y eut messe célébrée par le chanoine Drouin, Commissaire, dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame. Le Président général, les chefs de services et les employés, bref, tout le personnel de nos bureaux assistait à cette messe d'action de grâces.

A l'issue de la messe, le personnel en groupe fut photographié devant l'édifice du siège social de la Commission. Les excellentes photos d'Albert Dumas conserveront non seulement le vivant souvenir de notre personnel administratif en 1946 mais aussi le souvenir exact de l'immeuble décoré pour le Centenaire.

A 4 heures de l'après-midi avaient lieu dans nos jardins la réception et le goûter officiels. Lorsque tous les invités, messieurs et dames au nombre de plus de trois cents, furent assis autour des tables disposées sur la pelouse, le coup d'oeil d'ensemble était des plus charmants. Les claires toilettes des dames et des demoiselles se mêlaient agréablement à la verdure: nos jardins s'étaient, comme par enchantement, enrichi de fleurs éclatantes et mobiles! Au cours de la fête, une atmosphère de sympathie et de distinction régna. Un orchestre égaya le goûter d'une musique de choix.

Des représentants du Gouvernement provincial et du Conseil de l'Instruction publique, des délégués de l'Archevêché et de la Ville de Montréal, des personnalités du monde de l'éducation, d'anciens Commissaires et les Commissaires actuels avaient répondu à l'invitation de la Commission et rehaussaient la fête de leur présence. Les autorités religieuses et civiles de la province et de la métropole, et plusieurs citoyens distingués, témoignaient ainsi de leur estime pour notre institution et pour l'oeuvre éducative qu'elle accomplit.

La cérémonie même qui couronnait la fête et lui donnait sa signification était des plus simples: bref discours du Président général, puis dévoilement d'une plaque de bronze qui, posée dans le hall de l'édifice, rappellera la mémoire du Centenaire.

Nous reproduisons ci-dessous *in extenso* le discours de M. le Président. Cette allocution souligne en termes clairs et justes la raison d'être d'une journée comme celle d'aujourd'hui.

Discours du Président général

M. Alfred Fervac-Larose

“Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Notre joie est vive et profonde de vous voir en ce moment parmi nous! En acceptant gracieusement notre invitation, vous avez tenu à reconnaître l'importance d'une institution publique qui, depuis cent ans, se dévoue sans défaillance à l'instruction, à l'éducation, à la formation complète des enfants de Montréal.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est tout particulièrement heureuse de vous recevoir aujourd'hui, dans ce site privilégié qu'occupe l'immeuble où réside son siège social. Il n'est pas donné à tous les corps publics, dont les bureaux sont situés en plein cœur de Montréal, d'être entourés des charmes et des grâces d'un beau jardin. Notre vieil édifice gothique aux pierres patinées et dont l'architecture nous reporte vers les siècles de paix, notre maison s'élève sur une butte au milieu même d'une précieuse couronne de grands arbres, d'arbustes décoratifs, de fraîches fleurs et de moelleux gazon. C'est par contraste avec la pierre, la brique et le béton qui l'enserrent que notre jardin prend son charmant relief. C'est un peu la fraîche oasis dans le désert minéral. Un jardin n'est-il pas plus beau et plus émouvant d'ouvrir sa douce perspective au sein même des dures constructions de la cité populeuse?

La Commission scolaire se félicite donc, aujourd'hui, de son site exceptionnel, puisqu'il lui permet de donner une fête en plein air et d'accueillir dans un décor invitant les personnalités distinguées qui ont eu l'amabilité de nous honorer de leur présence.

En ma qualité de Président général de notre grande institution, c'est pour moi le plus agréable des devoirs de saluer les représentants des autorités religieuses de notre diocèse et ceux des autorités civiles de la province et de la métropole, qui ont voulu marquer, en se joignant à nous, quel prix ils attachent au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Les membres du clergé et les laïques se sont unis en l'honneur d'une institution qui, dans un bel esprit de fraternité, fait appel aussi bien à la participation des maîtres religieux qu'à celle des maîtres laïques pour le plus grand bien de notre jeunesse écolière.

Notre Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a été établie en 1846. La première année, les Archives nous apprennent qu'elle comptait environ 298 élèves! Maintenant, elle n'en compte pas moins de 100,000. Si la comparaison de ces deux chiffres témoigne de l'essor prodigieux de la métropole en l'espace du dernier siècle, elle affirme aussi, avec une irréfutable éloquence, que la Commission scolaire a suivi, étape par étape, le développement de notre grande ville et qu'elle a su faire face à tous les besoins d'enseignement primaire qui surgissaient avec l'accroissement de population.

En 1846, sept maîtres dont une dame de la Congrégation, une dame de la Providence, une dame du Bon Pasteur, un instituteur laïque, M. H.-L. Sharing et trois institutrices laïques, Mlles Godaire, Poitras et Dubord suffisaient aux 298 élèves de la Commission naissante.

En 1946, le personnel enseignant comprend 3,841 membres, religieux et laïques, hommes et femmes.

Il suffit de mettre en regard de tels chiffres pour mesurer d'un coup d'oeil la longueur de la route parcourue. La vie enseignante de notre Commission se partage entre l'élément religieux et l'élément laïque. Cet enseignement donné conjointement par des religieux et des laïques se montre, à l'expérience, une formule des plus heureuses: il entraîne, sous la domination d'un sentiment de fraternité chrétienne, une noble émulation professionnelle dont la formation des élèves bénéficie au plus haut point.

Depuis sa lointaine fondation — un siècle, c'est une période importante dans la vie d'un peuple qui n'en compte que trois d'existence — depuis son établissement, dis-je, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal n'a pas cessé d'agrandir son territoire. Si, aujourd'hui elle ne règne pas sur l'île entière, du moins est-il exact de dire qu'elle enrobe notre ville: au sud son territoire est limité par le fleuve; au nord, par la Rivière des Prairies; à l'est et à l'ouest, il s'étend jusqu'à la banlieue, jusqu'aux municipalités indépendantes de la nôtre. Le cœur de la Commission bat à l'unisson du cœur de la Cité.

Au cours des cent dernières années, des écoles de plus en plus considérables et imposantes, favorisées de tout le confort moderne, se sont multipliées sur tous les points du territoire de la Commission où le besoin d'un édifice scolaire se faisait sentir. Ces édifices consacrés à l'enseignement primaire des jeunes Montréalais s'élèvent aujourd'hui au nombre de 230. Qu'elle est loin l'obscur période des commencements où la Commission ne comptait pas une seule véritable école et devait prier les maîtres qu'elle engageait de fournir des locaux de fortune, leur propre maison, aux écoliers et écolières!

Les programmes d'études et les disciplines pédagogiques ont progressé fidèlement avec l'expansion matérielle de la Commission. Les programmes ont voulu répondre point par point aux exigences de l'heure, particulières à notre milieu: la discipline de l'école s'est inspirée des découvertes éprouvées de la pédagogie ancienne et a reçu, avec une sage prudence et sous bénéfice d'examen, les découvertes de la pédagogie la plus récente. Programmes d'études et discipline scolaire ont toujours eu pour centres de direction la foi chrétienne et catholique, un patriotisme large et sain.

De remarquables initiatives ont enrichi les disciplines pédagogiques et contribué à fournir une meilleure instruction, une formation plus riche à l'enfant. Il y a eu la fondation des écoles primaires supérieures qui mar-

quaient un progrès d'importance dans notre enseignement; les matières spécialisées: le dessin, le solfège, les travaux manuels, la langue seconde, l'art ménager et bien d'autres, ont été organisées sur une base solide et confiées à des spécialistes. L'enseignement rationnel de la culture physique est venu compléter la formatoin du caractère et de l'esprit.

Pour diriger une entreprise dont le budget se chiffre par millions et le personnel par milliers, il faut un organisme administratif fort et éveillé. Ici même, au siège social de la Commission, quatre grands services et de nombreux services auxiliaires ont été soigneusement établis à cette fin, sous la direction du Président général et de mes collègues, MM. les Commissaires.

Mesdames, Messieurs, je ne vous ai donné qu'un aperçu sommaire de l'histoire et de la vie de notre institution. Je veux surtout vous souhaiter la plus cordiale bienvenue parmi nous, à l'occasion de la célébration du Centenaire de la Commission.

L'historique détaillé de notre institution et le fonctionnement de son administration actuelle, vous les trouverez dans le numéro-souvenir que notre revue pédagogique *L'ÉCOLE CANADIENNE* consacrera au Centenaire. Le distingué historien M. l'abbé Adélarde Desrosiers a accepté avec empressement la tâche d'écrire cet historique. C'est une "marge d'histoire" de vif intérêt et qui, en plus de conserver le souvenir de notre institution, ne saurait manquer de servir les historiens futurs de notre ville. Lorsque les fêtes de la célébration seront passées et que leur relief commencera à s'embrumer en votre mémoire, le numéro-souvenir de *L'ÉCOLE CANADIENNE* prendra la valeur d'un document vivant, d'un témoignage durable. Il vous apportera de précieux renseignements sur la vie de La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, vie indissolublement liée à la vie de la Métropole.

I wish, at this point, to extend a cordial welcome to our English-speaking guests. We are particularly happy to welcome our colleagues of the Protestant Board, the Principal and Vice-Chancellor of McGill and other distinguished representatives of the English-Speaking population of Montreal. Their presence brings to the fore our common aim of making Canada richer with better educated Canadians. We are glad and proud also to remark that we have never felt burdened with the tuition of the English-Speaking Catholic minority. Its members find under our School Board the same facilities as those accorded the overwhelmingly greater French majority.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a désiré qu'un second témoignage, une plaque commémorative en bronze, conservât pour les générations futures le souvenir de son Centenaire. Cette plaque se dresse ici même, à quelques pas de notre immeuble. Je prierais respectueusement

M. le Secrétaire de la province de la dévoiler et de souligner par ce geste le commencement, sous d'heureux auspices, d'un siècle nouveau pour la grande institution montréalaise d'enseignement que nous fêtons aujourd'hui."

* * *

Sur l'invitation du Président général, l'honorable Omer Côté dévoile la plaque commémorative et, à son tour, prend la parole. Le jeune Secrétaire provincial ne manque ni d'esprit ni de feu. La cause de l'éducation lui tient particulièrement à coeur. Son éloquence nette et vigoureuse lui permet d'exprimer parfaitement ce qu'il pense et ce qu'il ressent, de s'enthousiasmer et d'émouvoir son auditoire sans cependant sacrifier le fond substantiel du discours à sa forme imagée et brillante. Il sut profiter de l'occasion qui lui était offerte pour rendre un émouvant hommage à tous ceux qui, chez nous, clercs et laïques, hommes et femmes, se sont dépensés sans réserve (et ceci depuis les débuts de la colonie) à l'éducation de nos fils et de nos filles. Il signala particulièrement l'oeuvre féconde accomplie en ce domaine par les Messieurs de Saint-Sulpice et les Dames de la Congrégation. Il souligna également, comme il était juste, la générosité pécuniaire de l'Etat provincial à l'égard de tous les organismes d'enseignement de quelque degré qu'ils soient. Enfin, il attira l'attention de l'auditoire sur l'efficacité pour le bien qu'apporte, dans toutes les branches de l'organisation sociale, la collaboration intime entre l'Eglise et l'Etat. L'allocution, aussi sensée que chaleureuse, de l'honorable Omer Côté, a été, pour nous tous qui nous dévouons au progrès de l'éducation, un réconfort et une incitation à faire mieux encore, si possible, dans l'avenir.

Un vin d'honneur suivit les discours. La fête se prolongea, aimable, animée, pleine de cordialité. Aux ombres naissantes du crépuscule, des invités circulaient et causaient encore dans nos beaux jardins baignés par la fraîcheur et la lumière adouci du soir.

La fête du 4 juillet aura contribué non seulement à souligner le Centenaire de la Commission de façon officielle mais bien à créer de nouvelles relations et à resserrer des liens précieux entre notre personnel et le monde de l'extérieur. Des conversations et des propos échangés ne pourront que naître des bienfaits pour l'oeuvre fondamentale de la formation de la jeunesse montréalaise. La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal entre dans son deuxième siècle sous les heureux auspices d'une fête hautement expressive et en tous points réussie!



LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

1846



1946

LE IV JUILLET MCMXLVI LA
COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES
DE MONTREAL A CELEBRE LE
CENTENAIRE DE SA FONDATION

ON JULY THE IV MCMXLVI THE
MONTREAL CATHOLIC SCHOOL
COMMISSION CELEBRATED THE
CENTENARY OF ITS FOUNDATION

COMMISSAIRES

COMMISSIONERS

1846

A-F. TRUTEAU, V.G. CHANOINE
PRESIDENT - CHAIRMAN

F-A-M. DE CHARBONNELL, P.S.S. ALBERT FURNISS
P-L. LETOURNEUX PIERRE BEAUBIEN

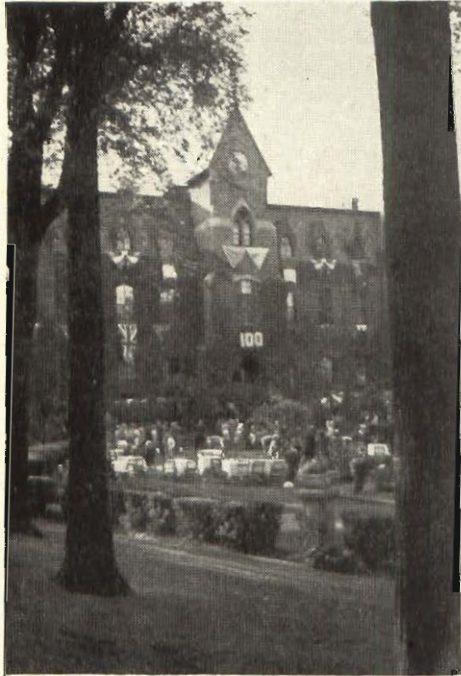
J-U. BEAUDRY

1946

ALFRED F. LAROSE
PRESIDENT GENERAL - GENERAL CHAIRMAN.

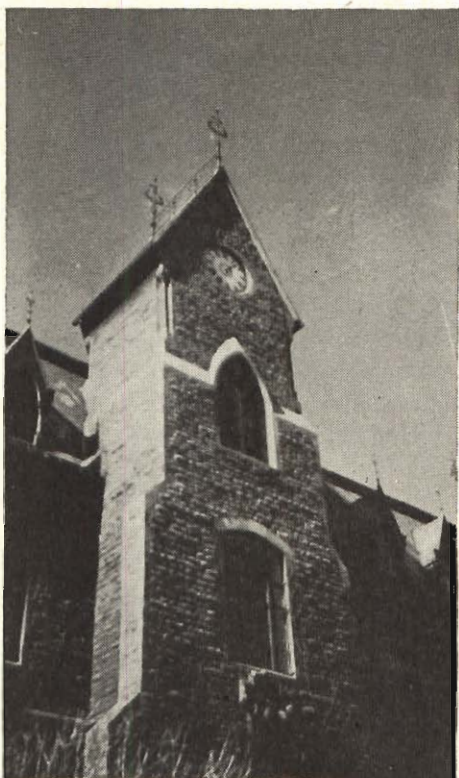
JEAN-JULIEN PERRAULT EMMETT J. McMANAMY
RAOUL DROUIN, CHANOINE PAUL-EMILE COURSOUL, CURÉ
MARTIN P. REID, PARISH PRIEST OMER BARRIERE
VICTOR-E. LAMBERT HUGH E. O'DONNELL, K.C.

LA PLAQUE COMMÉMORATIVE



SOUVENIRS DE LA FÊTE DU JEUDI, 4 JUILLET 1946

Evocations



Notre vieux Plateau

Lucien LAPOINTE ¹

(1929 - 1932)

Des anciens. Oui, nous sommes devenus des anciens. Dans notre temps, quand nous fréquentons le vieux Plateau, les anciens de cette vénérable institution nous paraissent si âgés, si vieux, si loin de nous, que jamais,

¹ L'un de nos anciens élèves, M. Lucien Lapointe, a fréquenté l'un et l'autre Plateau. Nous nous souvenons qu'il avait la nostalgie de la vénérable institution de la rue Sainte-Catherine. Ce sentiment, sûrement que tous les anciens le partagent. A l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, qui, maintenant, occupe tout l'espace de la vieille école, nous avons demandé à ce jeune ancien les souvenirs qu'elle lui rappelle. Ce court article mettra une note de fraîcheur et de poésie.

pensions-nous, un jour, on nous appellerait aussi des anciens. Inconscients de notre jeunesse, nous espérions la conserver éternellement. Et si, à cette époque, nous parlions d'avenir, de "plus tard", nous oublions que chaque jour qui fuit nous enlève un peu de notre richesse, que chaque année qui disparaît précipite dans le gouffre du passé, une à une, nos plus folles espérances. Mais comme tout cela était loin, tellement loin!

Pour les enfants, les grands-parents sont nés grands-pères et grand-mères, ils ont toujours été tels que les enfants les voient. N'ayant pas la notion du temps, les enfants ne peuvent imaginer que leurs grands-parents furent jeunes autrefois et qu'ils ont vieilli. Nous, nous étions des enfants, nous nous croyions immuables, nous étions fixés à jamais dans le Temps. L'Histoire n'était qu'un sujet d'étude de plus, un récit agrémenté de faits d'armes héroïques, intéressants à lire, mais sans grandes conséquences, puisque pour nous, enfants, notre vie n'appartenait pas au Temps. Depuis, nous avons appris à faire la mise au point nécessaire, même que nous savons un peu faire le point dans l'existence.

* * *

L'écolier de jadis, devenu à son tour un ancien, quand il regarde "le vieux château au haut de la colline", les murs familiers d'autrefois, le beau jardin, a une tout autre perspective. Le passé, le présent, l'avenir, naguère confondus, sont maintenant distincts. Mais l'époque du vieux Plateau lui apparaît encore toute récente.

Au hasard des rencontres, quand des anciens revoient leurs camarades, les souvenirs du bon vieux temps prennent toujours la place la plus importante de la conversation. Ce ne sont alors que des: "Te souviens-tu?", "Te rappelles-tu?". Avec quelle joie nous évoquons nos bons coups mais, surtout, nos mauvais coups!

Tout change! Les élèves du Plateau d'aujourd'hui n'entrent plus par la rue Ontario. Une construction moderne, dans les jardins Lafontaine, les accueille maintenant. Sans doute, ceux qui la fréquentent et qui deviendront à leur tour des anciens comme nous, trouveront plus tard un certain charme à revoir leur école, sise comme la nôtre dans un décor de verdure. Mais pour nous du vieux Plateau, rien ne vaudra jamais ces murs de pierre chargés d'ans et de souvenirs, les vignes grimpantes qui les adoucissent et les soulignent par endroits, les cheminées "vieille France", le toit orné de fer forgé, la tour avec son horloge et sa retraite favorable à nos espiègeries. Pour les anciens, la vieille école garde tant de souvenirs!

* * *

Quand on songe au vieux Plateau, on ne peut oublier le dernier principal de cette maison, M. J.-P. Labarre. Sa bonhomie particulière, la façon paternelle avec laquelle il nous traitait l'avaient fait surnommer le "Père Labarre". Monsieur Labarre ne l'ignorait point et ne s'en offusquait pas. Il savait bien que c'était là notre façon à nous de lui témoigner notre affectueuse confiance. L'amitié, la bienveillance, la sympathie que M. Labarre prodiguait à tous ses élèves en avaient fait notre allié, presque notre "complice". Les ennuis, même les heurts qu'il savait nous éviter, nous le faisaient considérer à juste titre comme un bon papa. M. Labarre était moqueur. Il aimait bien quelquefois se payer notre tête. Qui ne se rappelle les "colles" qu'il posait quand il visitait ses classes, les ruses qu'il employait pour nous surprendre et déjouer, ses questions apparemment innocentes? Son air malicieux, le contentement qui pétillait dans ses yeux disaient assez le plaisir qu'il éprouvait à nous taquiner. J'ai dit que M. Labarre était rusé. C'était un vrai Normand. On s'en rendait compte surtout quand il s'agissait de nous rappeler à l'ordre. Nous sortions penauds de ces entrevues. Mais son habile diplomatie avait toujours raison de nos faiblesses. Les cas les plus difficiles n'avaient pas de secrets pour lui. M. Labarre nous rabaissait parfois le caquet mais il savait aussitôt écarter de notre cœur la rancune qui aurait pu y germer; la leçon servait, elle n'était jamais trop amère.

* * *

Nombreux ceux parmi les anciens du Plateau qui occupent aujourd'hui des situations enviabiles. Leurs succès dans les différentes carrières de l'activité humaine, ils les doivent à cette école primaire supérieure confiée à des maîtres dévoués, riches d'un savoir étendu et d'une profonde expérience. Il est certain que la culture dispensée par le Plateau à ses élèves a été le facteur nécessaire, l'arme décisive de leur réussite. Beaucoup d'entre nous se souviendront des paroles d'un ancien professeur, devenu par la suite le directeur de "L'école canadienne", M. René Guénette. "On est riche, disait-il, de ce que l'on sait mais pauvre de ce que l'on ignore." Certes je n'ai pas la prétention orgueilleuse de penser tout connaître et même de savoir beaucoup. Mais combien les anciens du Plateau seraient plus démunis, si un sort malheureux les avait privés des avantages de la formation que donne cette école réputée et dont ils reconnaissent aujourd'hui la très grande efficacité dans la lutte pour la vie!

* * *

En hommage à tous les professeurs du Plateau qui ont fait de nous quelque chose de mieux que ce que nous étions auparavant, qu'ils me permettent, en mon nom personnel, au nom de tous les anciens et de notre distingué président, M. Roméo Delcourt, de leur offrir nos sentiments de profonde estime et de respectueuse reconnaissance.



UN COIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS



UNE BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

L'École et ses collaborateurs

Le rôle de l'École primaire

Roland VINETTE

Est-il vraiment nécessaire, après des siècles et même des millénaires d'existence, que l'École primaire se demande quel est son rôle? Si l'on en juge par les nombreuses discussions sur le sujet, une telle question est pour le moins fort opportune. Il y a quelques années, le Département de l'Instruction publique demandait à toutes les personnes et à tous les groupes intéressés aux problèmes de l'éducation de répondre à une question semblable. On se souvient que les réponses affluèrent et fort diverses pour ne pas dire divergentes. On devrait pourtant rencontrer, sur un sujet d'une importance aussi capitale, la plus parfaite unanimité chez tous les intéressés, c'est-à-dire, en l'occurrence, chez tous les éducateurs de tous les milieux et à tous les niveaux de notre organisation scolaire.

En effet, des vues nettes et précises sur la fin ou le rôle de l'École primaire sont indispensables à tous ceux qui, de près ou de loin, ont quelque rapport avec cette institution. Le choix et la formation des maîtres, le programme et les manuels, les méthodes d'enseignement et de formation sont autant de moyens d'atteindre les fins de l'école. Or, il est évident que tous ces moyens et bien d'autres ne seront adéquats que s'ils sont organisés et employés par des personnes qui possèdent des idées bien claires sur la fin à laquelle ils doivent être orientés.

Nous essayerons donc, après bien d'autres, de préciser le rôle de l'École primaire. Pour ne pas entrer dans des considérations qui nous obligeraient à déborder les cadres d'un court article, nous nous limiterons à l'École primaire élémentaire.

A part quelques extrémistes en mal d'originalité, tous s'accordent à reconnaître à l'École primaire élémentaire une double fin: l'instruction et la formation de l'enfant. Sans doute, il existe de nombreuses divergences de vues quant à l'importance relative de ces deux fins, mais, sauf de rares exceptions, ces divergences sont peu considérables et sans conséquences dans la pratique. Nous acceptons donc cette double fonction de l'École primaire élémentaire, et, pour ne pas nous battre contre des moulins à vent, nous nous dispenserons de démontrer la nécessité de l'une et de l'autre pour nous contenter de préciser en quelques lignes quelle instruction et quelle éducation l'École élémentaire doit donner.

L'École primaire élémentaire s'adresse à des enfants de six à treize ans environ. Elle devra donc n'enseigner que ce qui est à la portée des enfants de cet âge. Tout ce qui les dépasse doit être impitoyablement renvoyé à plus tard. Cette règle vaut d'ailleurs non seulement pour le cours lui-même

mais pour chacune des années du cours. En attendant de pouvoir opérer une discrimination certaine entre ce que des enfants de six à treize ans peuvent comprendre et ce qu'ils ne peuvent pas comprendre, utilisons le mieux possible les jugements plus ou moins fondés de l'expérience. Plus nous nous inspirerons de ce principe, moins il y aura d'échecs et les enfants pousseront plus avant leurs études.

Une seconde caractéristique de l'École primaire élémentaire, c'est qu'elle reçoit tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine et quelle que soit leur orientation future. Si l'instruction donnée à l'École élémentaire doit être élémentaire parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit être générale parce qu'elle s'adresse à tous les enfants. Les besoins communs à tous, à ceux qui quitteront l'école à la fin du cours élémentaire comme à ceux qui continueront ailleurs seront, compte tenu des exigences imposées par des circonstances de temps et de lieu, le critère qui devra déterminer l'étendue du programme d'instruction. Tout le reste, ce qui est besoin de spécialistes ou d'hommes cultivés, doit être reporté à plus tard.

Ces besoins fondamentaux sont assez faciles à énumérer. Au premier rang, dans une école catholique, viennent les grandes vérités de la religion et les lois de la morale. Puis, les règles de l'hygiène; la langue maternelle, parlée d'abord, puis lue et écrite; l'arithmétique élémentaire et quelques notions d'histoire et de géographie. Il nous est malheureusement impossible, faute d'espace, de préciser et de justifier la place qui doit être faite à chacune de ces matières. Disons simplement qu'elle doit correspondre au besoin que tout enfant doit avoir de chacune d'elles.

Est-ce à dire que toutes les autres matières doivent être bannies de l'École élémentaire? Pas nécessairement. Mais, comme elles ne répondent pas à des besoins universels, elles ne devraient pas être imposées à tous indistinctement. Ou bien ces matières sont des éléments d'une culture supérieure et alors elles doivent être laissées à ceux qui peuvent aspirer à un certain niveau de culture, ou bien elles sont des éléments de spécialisation et elles doivent être réservées aux futurs spécialistes.

En parlant de l'instruction d'abord, nous n'avons fait qu'imiter, sans y penser, tous les auteurs. Il est en effet curieux de constater que tous traitent de l'instruction avant de passer à l'éducation. Cela vient probablement de ce que celle-là est une fonction exclusive à l'école et qu'elle est nécessaire à l'éducation sous tous ses aspects. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas voulu insinuer par là que l'instruction doit passer avant l'éducation. Celle-ci doit jouir, à notre avis, de la primauté que lui confère l'importance de son rôle dans le succès de la vie temporelle et dans l'obtention du salut éternel.

L'École élémentaire doit donc former l'enfant. Parce qu'elle s'adresse à tous, elle doit viser à donner une formation générale; parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit viser à donner une formation élémentaire.

Cette formation sera générale si elle tend à éduquer tout l'homme. L'individu: son corps, son intelligence, sa volonté; l'être social: le père de famille, le membre d'un état, d'une nationalité, de la société; enfin, l'être religieux, le chrétien. Elle sera élémentaire, en ce sens qu'un enfant de douze ou treize ans ne peut recevoir une formation achevée dans l'un ou l'autre de ces domaines. Il s'agit tout au plus d'une initiation que la vie ou des études plus poussées viendront parfaire. Cependant, dès l'École élémentaire, l'enfant doit apprendre qu'il a en lui plus d'une vie et qu'il doit les développer toutes s'il ne veut pas demeurer un homme incomplet.

Ce ne sont pas là des idées neuves mais bien des vérités élémentaires éternellement vraies. Il est bon de se les rappeler, surtout lorsque l'on veut faire une mise au point, une réadaptation des moyens dont l'École primaire dispose pour poursuivre son but.

Le rôle de l'École primaire est d'une importance qu'on ne peut exagérer. Elle seule s'adresse à tous les enfants, et cela, à une période des plus précieuses de leur vie. Ceux pour qui elle est la seule école lui demandent une préparation adéquate à la vie, et, toutes les autres écoles, secondaires ou spéciales, ont les yeux tournés vers elle. Elle est la pierre angulaire de toute la structure éducative d'un pays, ses assises fondamentales. On ne peut l'entourer de trop de soins ni la confier à des hommes de trop de valeur.



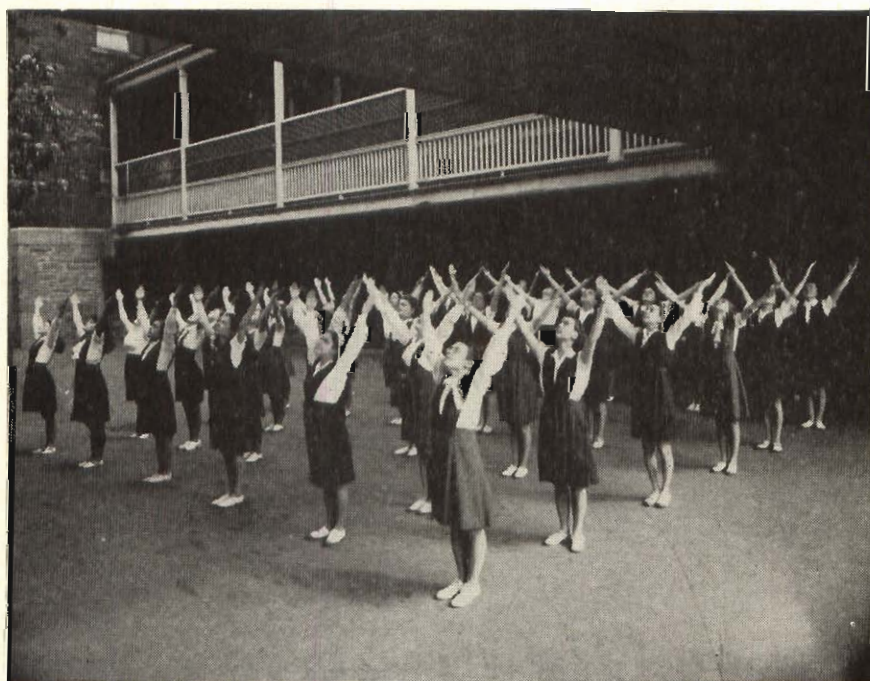
UN ATELIER DE TRAVAUX MANUELS



UN ATELIER DE DESSIN



UNE SALLE D'ART CULINAIRE



UNE LEÇON DE CULTURE PHYSIQUE

La Famille et l'École

Joseph DANSEREAU

Un même objet rapproche la famille et l'école: l'enfant; une même fin requiert leur action: son développement.

La famille, à qui l'enfant appartient, est en premier lieu responsable de l'élever. Elle délègue à l'école une partie de ses droits. Certes l'Eglise, de par sa mission surnaturelle et pour le bien des âmes, et l'Etat, en vue du bien général, peuvent et doivent s'intéresser à l'enfant, chrétien et futur citoyen, intervenir en sa faveur et participer à l'organisation de l'école; mais la saine sociologie reconnaît la primauté naturelle qui dans l'éducation revient à la famille.

C'est à la lumière de ces faits et de ces principes qu'il importe de considérer les relations qui doivent normalement s'établir entre la famille et l'école.

La famille, une fois l'enfant inscrit à l'école, n'abandonne pas l'oeuvre de l'éducation, ne s'en désintéresse pas. Elle a trouvé de l'aide, mais une aide qui ne supprime pas son rôle propre, qui vient le compléter.

L'école ne saurait se croire indépendante de la famille. L'enfant ne lui est pas donné mais confié. Les exigences de la vie contemporaine, par suite du progrès matériel et de l'évolution sociale, font que l'école est devenue nécessaire, indispensable: on compterait en effet si peu de parents qui auraient le temps et la capacité de départir à leurs enfants la formation intégrale. Collaboratrice irremplaçable, l'école n'en demeure pas moins une succursale, un élargissement de la famille, même si, en des cas d'exception malheureusement trop nombreux, elle est appelée, parfois, avec d'autres institutions, à tenir lieu de la famille, à neutraliser même son atmosphère défavorable ou à y soustraire les enfants.

L'action de la famille et de l'école n'admet pas de divergences: on imagine les malaises, les conflits qui en résulteraient; on imagine surtout le trouble, le doute, l'insécurité qui bouleverseraient l'enfant, champ de bataille de deux autorités; l'anarchie, l'indifférence ou le mépris qui s'introduiraient en lui; en un mot l'éducation écartelée, tragique qui rendrait impossible l'évolution calme, toute d'une venue, grâce à quoi il passe progressivement de l'enfance à l'âge adulte.

Une action simplement parallèle de la famille et de l'école entraînerait des inconvénients. La famille a besoin de savoir ce que donne l'école et comment elle le donne, ce qu'elle exige et pourquoi elle l'exige. Cette dernière encourrait bien des risques, si elle ignorait la mentalité que la famille,

au milieu des mille et une circonstances particulières où se déroule la vie de ses membres, crée à l'enfant devenu écolier.

Une action concertée s'impose donc. Les parents s'appliqueront à connaître les prérogatives et les demandes de l'école, à les endosser. Ils en inspireront le respect à l'écolier, lui faciliteront sa tâche, lui ménageront les conditions familiales qui permettent à l'influence scolaire de le pénétrer, d'éveiller et d'épanouir toutes ses facultés. Les maîtres situeront l'enfant dans son milieu familial. Si ce milieu est défavorable, ils s'efforceront, en toute charité, patience et délicatesse, de supputer, de faire entrer en ligne de compte et de prévenir, si possible, les répercussions de l'hérédité, de la pauvreté, de la maladie, des travers et des vices.

L'enfant n'existe pas pour la famille, encore moins pour l'école. C'est la famille et l'école qui existent pour lui, tenues de s'entendre, de se consulter, de coordonner leurs efforts afin de l'élever. Elles ont l'incomparable honneur de préparer en lui l'avenir; mais lui, il est l'avenir et, pour lui, elles s'imposent tous les sacrifices, même ceux dont dépendent l'entente et la collaboration qui doivent marquer leurs relations dans l'accomplissement d'une œuvre commune.

C'est donc une unanimité d'amour, de dévouement et de directives qui assure l'éducation, surtout au moment où l'enfant, cire vierge selon la vieille image, reçoit, absorbe et conserve sans être encore en mesure de faire la part des choses.

Il convient de rappeler, en cette année de son Centenaire, que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a toujours visé, dans le respect de la famille, au meilleur rendement de ses écoles.

On pourrait citer à foison les mesures qui furent le point de départ de progrès précieux: conditions de plus en plus exigeantes pour l'engagement et les promotions de son personnel enseignant; ouverture de cours de perfectionnement pour ce même personnel; classement rationnel des élèves; remplacement des méthodes désuètes par des méthodes nouvelles, fruits de la psychologie et de l'expérience; uniformisation et choix des manuels; établissement des cours de travaux manuels et d'enseignement ménager, théorie et pratique; spécialisation de l'enseignement du dessin; ouverture des classes primaires supérieures; ouverture des classes auxiliaires pour les sous-doués; systématisation du contrôle des absences; campagnes auprès des parents et des élèves en faveur des cours complémentaire et supérieur afin d'augmenter de plus en plus la moyenne des années de scolarité; ententes avec les services municipaux et gouvernementaux en vue de mieux faire apprendre et pratiquer les choses relatives à l'hygiène et à la santé; organisation d'un service social qui s'occupe des élèves pauvres et de qui relève, entre autres choses, la distribution gratuite du lait; préparation de concours périodiques qui lui fournissent, à elle de même qu'au personnel enseignant, des

points de repère et motivent des ajustements utiles; construction, aménagement, entretien et amélioration des écoles, etc., etc.

C'est là le côté technique de l'action de la Commission; c'est l'acquittement de la tâche scolaire; c'est la poursuite du but spécifique de l'école.

Moins visible apparaît peut-être le souci de la Commission de maintenir entre les parents, d'une part, et les membres de son personnel, d'autre part, les relations nécessaires, facteurs plus difficilement saisissables de l'oeuvre de l'éducation à cause du tact et de la charitable discrétion qui doivent le plus souvent en être les caractéristiques.

De nombreux textes prouveraient la reconnaissance par la Commission de la primauté familiale, sa volonté d'étendre et d'harmoniser les relations entre parents et éducateurs. Les procès-verbaux, qui contiennent ses décisions, attestent qu'elle ne s'est jamais départie de cette ligne de conduite. Les journaux publient régulièrement les comptes rendus de ses réunions.

Qu'il suffise de citer quelques documents. La Circulaire générale, compilation d'un certain nombre de règlements, de directives et d'explications concernant l'organisation pédagogique, disciplinaire et administrative des écoles primaires élémentaires, primaires complémentaires et primaires supérieures, est mise entre les mains de tous les membres du personnel enseignant, comme un vade-mecum, "un coutumier, toujours à la portée de la main, rapidement secourable, au milieu des mille et un problèmes de l'éducation des élèves et de l'administration des écoles."

Cette circulaire fut publiée intégralement dans le numéro de "L'école canadienne" du mois de janvier 1945.

L'une des pages préliminaires, page 201, incite les instituteurs et les institutrices à se rappeler que la famille est le point de départ de l'éducation:

"L'élève fait déjà partie intégrante de la société familiale et de la société scolaire, et, sans être un citoyen proprement dit, participe à la vie de la société tout court, vie civile, vie nationale, voire vie professionnelle.

"Il y a pour l'enfant, devenu écolier, une obligation de même nature, sinon aussi impérative, que celle qui lie à leurs occupations professionnelles, à leur devoir d'état, son père, sa mère, ses grands frères et ses grandes soeurs, et, en général, tous les adultes. Un parallèle de bon aloi le lui fera comprendre: pendant que ces adultes s'attachent à leur besogne, par goût ou par raison, et cherchent à la parfaire, le petit garçon et la petite fille s'initient, l'un à son *métier d'homme*, l'autre à son *métier de femme*, et le pratiquent dans les milieux où ils évoluent. C'est là leur contribution présente au bien de la société, leur façon de récompenser ceux qui les aiment, les soutiennent et les forment, le gage du plein rendement de leur vie d'adultes et de leur réussite professionnelle plus tard. C'est là leur devoir d'état."

L'article 7 — RELATIONS AVEC LES PARENTS — se lit ainsi, à la page 209 :

“Les parents qui jugent à propos de se rendre à l'école au sujet de leurs enfants doivent toujours s'adresser au directeur de l'école. Il les reçoit avec politesse et leur fournit tous les renseignements désirés. Il enquête au sujet des plaintes qu'ils forment contre la discipline ou l'enseignement ou à l'endroit du personnel. Il met tout en oeuvre pour gagner leur confiance et travailler avec eux dans la plus étroite collaboration.”

L'article 11, page 211, énumère les devoirs généraux des instituteurs et des institutrices; en voici le dernier paragraphe :

“Il est essentiel pour l'institutrice et l'instituteur de connaître le tempérament, le caractère, les talents et, au besoin, les conditions familiales et sociales de chacun des enfants.”

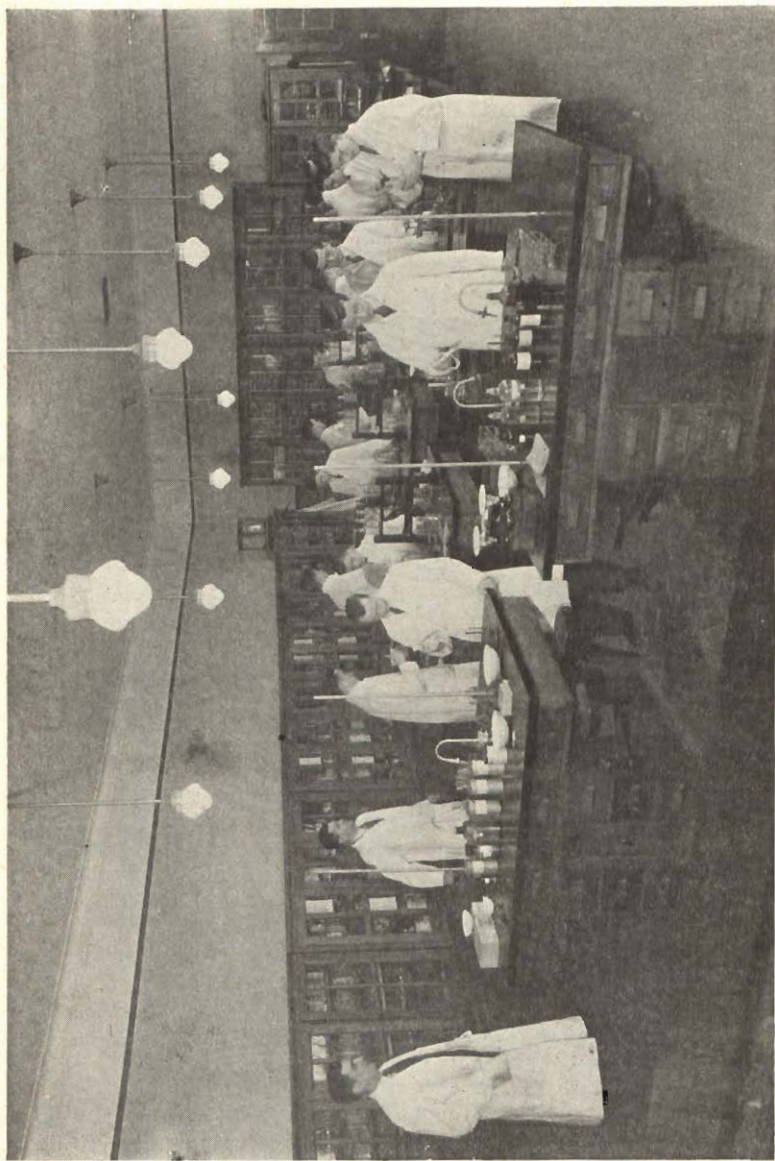
Le bulletin de l'élève, qui renseigne périodiquement la famille sur la vie scolaire des enfants, contient en page frontispice l'avis suivant :

“Les parents se tiendront en relation avec l'école afin de collaborer plus efficacement à l'instruction et à l'éducation de leur enfant.”

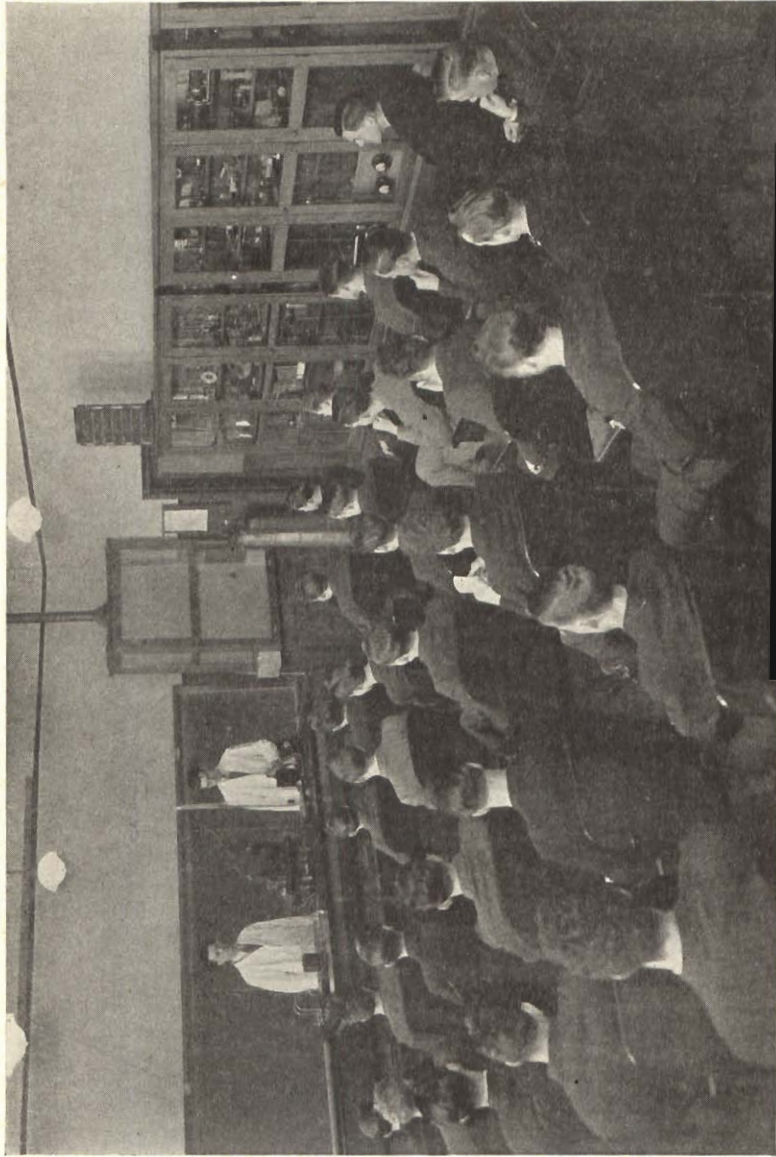
La Commission n'a pas tardé à découvrir le bien qui découlera de l'attention de plus en plus éveillée que la famille porte à l'école et qui se manifeste par la fondation de groupements paroissiaux ou régionaux de parents.

Des réunions conjointes de parents et d'instituteurs ont fait naître les meilleurs espoirs. La Commission entend procéder avec prudence: la précipitation peut toujours compromettre les mouvements les plus désirables ou les fausser.

Il faut souvent un effort de réflexion pour s'attacher à ce qui est fondamental: le brouhaha quotidien et les vaines apparences attirent si souvent l'attention. Il convient donc, en ce Centenaire, de s'arrêter au rôle primordial de la famille et de l'école, source de toute vie sociale, hiérarchisées par leurs fins propres, mais liées par une même vocation; fidèles à des traditions religieuses et nationales indiscutables (c'est-à-dire à l'essence de ces traditions non à des formes accidentelles et transitoires); tendues vers un progrès constant, mais bien compris.



UNE CLASSE DE CHIMIE



UNE CLASSE DE PHYSIQUE

Ce que l'Église apporte à l'École

L'abbé Irénée LUSSIER

Ce que l'Église apporte à l'école? Exactement ce que les Maritain cherchaient en vain dans les écoles de France qui ne vivaient pas de l'esprit de l'Église; et, les Maritain le confessent, ces écoles les ont conduits tous deux "aux portes de la mort". C'est que, malgré l'excellence de leurs dons intellectuels, ils ne comprenaient pas la vie, et, de plus en plus bouleversés par ses énigmes, vivre leur devenait d'un poids insupportable.

Comme ils sont heureux les petits enfants de nos écoles! Dans la lumière de leur foi, ils se savent en route vers le ciel; ils connaissent le pourquoi de leur séjour sur terre. Tant il est vrai que la sagesse d'ici-bas, à elle seule, n'engendre souvent que ténèbres et désespoir, tandis que la sagesse d'En-Haut apporte l'espérance et la paix. Comment donc?

L'homme qui, en pratique, n'abdique pas sa condition d'être raisonnable mais s'arrête quelquefois pour "réfléchir dans son coeur", celui-là comprend qu'il faut, pour vivre dignement une vie d'être intelligent, une règle de conduite. Mais, à quelle règle se soumettre si aucune ne s'appuie sur l'absolu, si chacune, au contraire, a la caducité du temps et change au caprice des humains? L'esprit ne connaît de repos que dans la certitude de posséder le vrai. Quand, tiraillé de doutes sur les questions essentielles, il perd l'espoir d'en sortir, l'esprit se détruit lui-même; c'est la mort volontaire ou la folie. Et par ailleurs, à quoi bon vivre, si, au milieu de la matière qui m'environne, je n'ai sur elle d'autre supériorité que le malheur de savoir que je suis, comme elle, matière, sans plus! Pour aimer la vie, pour supporter ses misères, les miennes et celles de tous ceux qui m'entourent, il me faut quelque chose de plus qu'elle-même, quelque chose qui la dépasse, qui me grandisse à mes propres yeux, en remplissant mon présent par d'autres perspectives d'avenir que la hantise du terme certain de mes joies terrestres, si j'en ai.

Or, l'Église me met dans un courant de vie qui me transforme moi-même; elle m'apporte la joie même dans mes peines, parce qu'elle m'enseigne à faire de toutes mes actions, de toutes mes pensées, de tous mes sentiments, une semence d'éternité. Elle m'explique tout, le passé, le présent et l'avenir dans ma dépendance de Dieu même; elle me dit que tous mes efforts doivent tendre à retourner d'où je viens, mais enrichi des trésors impérissables accumulés durant mon pèlerinage sur terre. Je viens de Dieu; mes jours, dans tous leurs moindres détails, sont une prière à l'Éternel; avec la grâce divine, j'en dois faire du divin. Quant à mon prochain, il est quelque chose de moi-même, étant quelque chose du grand tout dont nous sommes les membres: le Corps mystique du Christ. Je dois l'aimer, ce prochain, comme moi-même.

Comment dès lors être indifférent à ses misères, puisqu'il est mon frère? Je me perds en le perdant, mais je me sauve en le sauvant.

C'est cette science de la vie qui lui donne toute sa valeur. Elle seule peut apporter la tranquillité à notre esprit. Du même coup, elle satisfait notre désir de grandeur et elle explique notre sentiment de petitesse. Grandeur avec et par Dieu, petitesse dans notre isolement.

L'Eglise donne aux éducateurs chrétiens la fierté d'une mission incomparable: celle de révéler l'homme à l'homme, c'est-à-dire de révéler à l'homme qu'il participe au divin. Et quand, avec l'âge, grandit chez les élèves le besoin de savoir, le besoin de comprendre, c'est au maître chrétien qu'appartiennent par excellence les réponses qui donnent à l'esprit les lumières qui font le salut personnel et qui remplissent le coeur d'une ferveur qui fait le salut du prochain.

Fondateur de l'avenir en donnant aux générations montantes le Christ qui est la Voie, la Vérité, la Vie, le maître chrétien qui veut être fidèle à sa mission, sincère avec lui-même et loyal envers les jeunes qu'on lui confie, sent peser sur lui l'heureuse obligation d'être un modèle faisant éloquemment preuve de la vérité de ce qu'il affirme. Il est de l'essence même de la profession de maître chrétien de tendre à la perfection de vie, à la réalisation parfaite de la personnalité dans la sainteté. La suréminence d'une telle tâche, la profonde dignité d'une telle profession, c'est à l'Eglise qu'on les doit.

Le maître veut-il savoir comment aimer ceux dont il a la charge? Qu'il regarde le grand Maître! Qui a plus aimé les petits enfants que Notre-Seigneur lui-même? Qui a su mieux les attirer, s'en faire plus aimer? Apprenons de lui à être bons. Écoutons-le quand il nous les propose comme modèles de sagesse, c'est-à-dire quand il nous exhorte à devenir, par volonté personnelle, ce qu'ils sont par bonté naturelle et par ignorance du mal. Et surtout, surtout, que les menaces par lesquelles il protège leur vertu nous rappellent constamment le respect que nous devons à leur candeur, à leur pureté, à leur innocence!

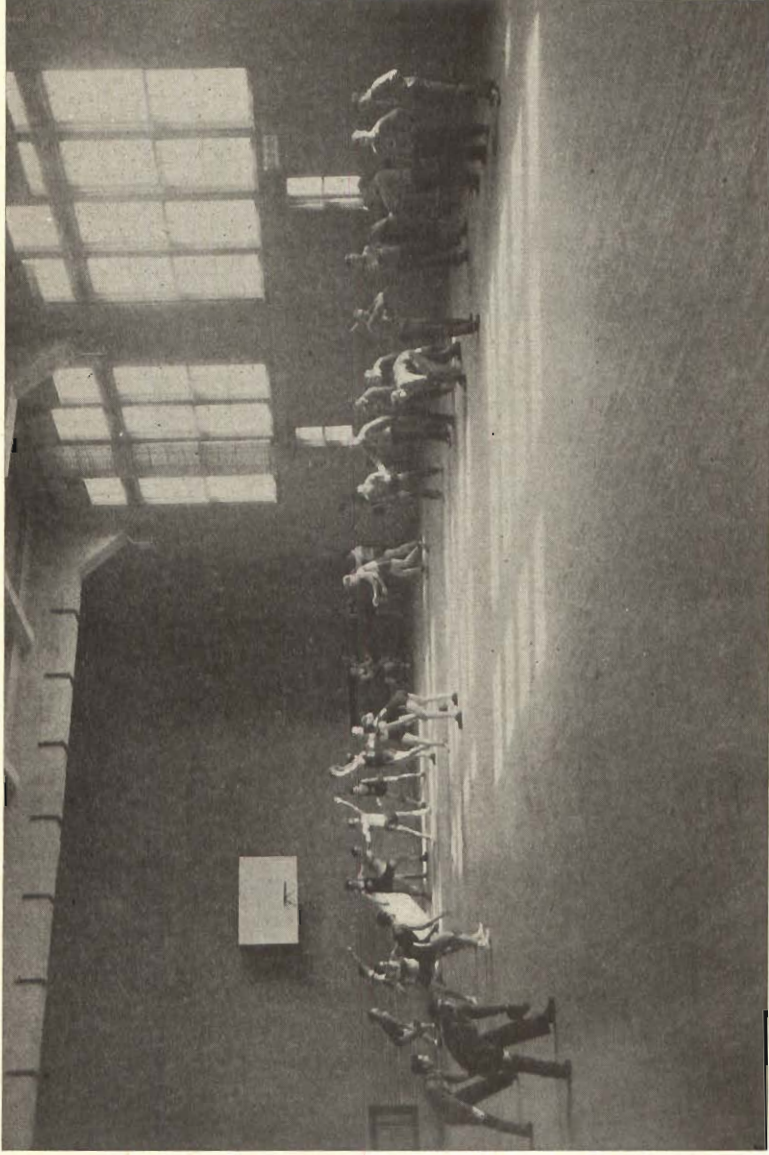
Que la vie de l'Eglise mette l'école catholique à un rang tout à fait exceptionnel dans le monde de l'éducation, certains faits le prouvent bien dans des pays où le sectarisme oppose farouchement l'école laïque et l'école religieuse. Il est courant, en France, de trouver dans les écoles catholiques les fils de ceux-là même qui adhèrent à une politique antireligieuse. Illogisme qui est un témoignage.

La philosophie qui lui donne sa physionomie propre rend-elle l'école catholique exempte de tout reproche? Qui oserait le prétendre? Mais il est de sagesse élémentaire de ne pas vouloir sacrifier l'essentiel pour améliorer le secondaire; l'un n'est pas nécessaire à l'autre. D'ailleurs, il est du devoir des maîtres catholiques de mettre leur école au premier rang à quelque point de vue que ce soit.

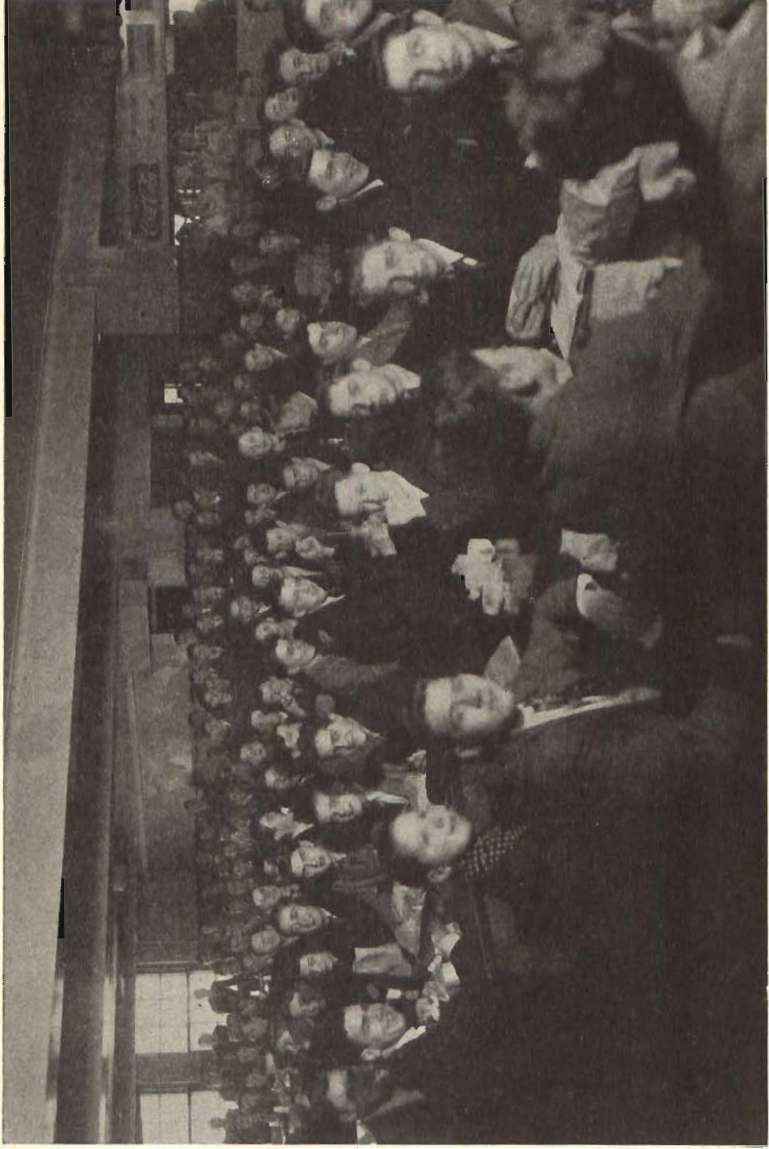
Il faut savoir distinguer principes et applications, distinguer surtout doctrine et techniques. Les techniques, en elles-mêmes, n'ont pas de religion; la plupart du temps, elles ne se rattachent par aucun lien essentiel à la doctrine qui en propose l'emploi. L'école catholique se doit d'être prudente avant de préconiser des réformes, mais elle se doit aussi d'être aux aguets de ce qu'il y a de meilleur pour le faire sien. Elle n'a pas à transformer sa doctrine pour devenir moderne; son devoir est de manifester sa vitalité en insufflant son esprit au bon qu'elle trouve ailleurs. Le bien, d'où qu'il vienne, est toujours le bien.

Notre école tient donc à la pensée de l'Eglise comme à sa vie propre. Annexe de la maison de Dieu, elle en est devenue partie tellement intégrante que l'une ne peut plus exister sans l'autre. Le pape Pie XI, en 1937, l'a dit avec éloquence: "Si nous avions à choisir entre une église et une bonne école paroissiale, nous nous trouverions fort embarrassés. Sans doute, on devrait dire: d'abord l'église; mais il y a d'autres considérations qui feraient préférer l'école parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'église, c'est l'école qui enseigne ce que c'est que l'Eglise".

Nous nous rendons donc des services vitaux. L'Eglise ne peut se passer de l'école. L'école, qui veut être source de vraie lumière et inspiratrice d'un idéal qui satisfasse à nos aspirations les plus hautes, ne peut se passer de l'Eglise. Chez nous jusqu'à ces jours, grâce à Dieu, l'Eglise et l'école ont été présentes l'une à l'autre: présentes par la pensée, présentes par la collaboration des personnes. Du haut en bas de notre organisation scolaire, l'Eglise règne parce que l'on demande sa lumière et sa vie. La société que nous formons ainsi, hommes d'église et hommes d'école, n'a pas beaucoup, chez nous, à lutter contre des ennemis voisins qui en voudraient à l'aspect religieux de nos maisons. L'absence du danger immédiat nous force moins qu'ailleurs à nous serrer les coudes; l'ennemi nous ferait sentir la nécessité de notre mutuel concours. Prenons garde que ce bienfait d'une paix relative ne nous amène à dépenser notre énergie à nous chercher noise, comme si nous nous embarrassions les uns les autres. Que personne ne sème la zizanie! Ne sommes-nous pas tous des hommes de bien? Et puisque, pour rester ce que nous voulons être, nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres, prenons garde de miner notre propre maison en contribuant le moins possible à l'ébranlement de la maison du voisin. Aimons-nous. Aidons-nous. Des éducateurs sincères ne travaillent ni pour le passé ni pour le présent, ils travaillent pour l'avenir, et l'avenir, ce n'est pas nous, ce sont ceux qui attendent tout de nous. Pour eux, à la tâche, pas pour nous! C'est le meilleur moyen d'arriver tous, sûrement, au présent éternel pour lequel l'Eglise fait travailler l'école.



UN GYMNASE



UNE CAFÉTÉRIA

L'École et la Cité

Jean-Marie MORIN

Si les parents ont des devoirs envers l'École, la Cité a aussi ses devoirs envers elle, devoirs de portée plus générale et dont dépend, sinon l'existence même de l'École, du moins son efficacité. L'École ne peut être considérée comme un des services de la Cité, à côté des services d'hygiène, de protection, de voirie, etc.; sa fin transcende la fin de ces divers services. L'École lui est subordonnée en autant que la Cité agit à titre d'intermédiaire entre elle et les parents.

La société civile doit permettre à l'École, par tous les moyens possibles, de lui former de bons citoyens. Ces moyens sont d'ordre moral et matériel. Pour accomplir sa mission, l'École a besoin d'abord, pour elle, de considération; pour les enfants qui lui sont confiés, de protection et d'un *climat* social qui ne contredise pas l'enseignement qu'elle dispense. Matériellement, l'École est à la merci de la Cité; c'est celle-ci qui peut seule lui procurer ce dont elle a besoin sous ce rapport.

Qu'est-ce que, du point de vue matériel, l'École est en droit d'attendre de la société civile? Avant tout, un local, un immeuble conforme aux exigences de l'éducation. L'école, parce que destinée à abriter des êtres en état de croissance et qui ne pourront s'épanouir que s'ils sont protégés avec soin, doit être salubre. A la salubrité, il faut ajouter la sécurité et un certain bien-être sans lequel l'esprit ne peut se donner entièrement à l'effort qui lui est demandé. Eclairage, acoustique, aération, température, meubles et matériel scolaire appropriés sont des conditions matérielles qui contribuent au succès de l'enseignement. L'esthétique non plus ne doit pas être négligée. L'école est le second foyer de l'enfant. Il ne faut pas que ce foyer soit rébarbatif. Autrement, l'enfant s'y sentira comme en prison, et un écolier triste est ordinairement un triste écolier. C'est pourquoi une école sans salle de récréation et sans cour compromet non seulement la santé mais l'avancement intellectuel de l'enfant. Donc, premier devoir pour la Cité, construire de belles et confortables écoles, adaptées aux besoins de l'enseignement.

L'école, c'est le cadre, l'élément passif. Il reste à lui donner une âme: un personnel compétent. Trop souvent, il arrive que l'autorité civile, imbuë du libéralisme économique dont la loi est celle de l'offre et de la demande, ait pour unique préoccupation de recruter des maîtres au prix le plus bas. Les différends survenus un peu partout dans la province, depuis quelques années, ont mis en lumière cette attitude à courte vue. Aux demandes justes et raisonnables des instituteurs on objectait la pénurie d'argent, le taux déjà élevé de la taxe scolaire, quand on ne contestait pas le bien-fondé de leurs

réclamations. Pendant un certain temps, alors que les emplois se faisaient rares et que les candidats à l'enseignement étaient nombreux, l'instituteur devait accepter sans mot dire ce qu'on lui offrait ou renoncer à la carrière. A notre connaissance, l'autorité civile, malheureusement, ne s'est pas toujours souciée des moyens à prendre pour aider les commissions scolaires à attirer et garder les meilleurs sujets, afin d'élever le niveau du personnel enseignant. Il n'est donc pas étonnant que plus de quarante pour cent des diplômés de nos écoles normales ne soient pas dans l'enseignement.

Le devoir de la Cité envers l'instituteur ne s'arrête pas à lui donner un traitement équitable. La Cité n'a pas eu jusqu'ici, pour l'École et ses maîtres, la considération qu'ils méritent. Parce que pendant longtemps l'école avait été l'affaire exclusive des clercs. D'autre part, les instituteurs étant obligés de par leurs fonctions de s'abstenir de la plupart des activités civiques, on prit l'habitude de leur prêter peu d'attention. Cette attitude de la Cité vis-à-vis des instituteurs leur a fait perdre beaucoup de prestige. Par voie de conséquence elle a créé chez l'écolier un complexe où la confiance et le respect sont singulièrement atténués. Une plus grande considération pour le maître renforcerait son autorité et simplifierait sa tâche.

* * *

L'École ne peut accomplir de miracles. Faire progresser en sagesse et en savoir les enfants qu'elle reçoit n'est une chose réalisable qu'avec la collaboration de la Cité. Si l'enfant arrive à l'école l'esprit troublé par ce qu'il a vu ou entendu, le corps affaibli par un manque d'air pur, d'exercice ou d'alimentation, le dévouement du maître aura peu de succès.

Un enfant n'apprend pas que sur les bancs de l'école. Tout lui est leçon, enseignement: ce qu'il voit et entend, à la maison, dans la rue, dans les parcs, partout où il vit. En plus des notions précises qu'il inculque, le maître monétise en quelque sorte l'ensemble des connaissances de l'enfant pour lui former l'esprit. Mais cet ensemble, s'il compte des éléments de destruction, compromettra toute l'oeuvre. Contredits ou ridiculisés à la maison ou sur la place publique, les préceptes moraux enseignés à l'école resteront lettre morte. D'une société où la pudeur n'existe pas, où l'honnêteté est bafouée, où le mal s'étale sous toutes ses formes, l'enfant apporte à l'école un flot d'images, de sensations, de préjugés, qui constituent un lourd passif. La formation et même l'instruction en souffrent, car un enfant distrait, qui sourit déjà aux vices, trouvera fastidieux devoirs et leçons. Là où il y a deux morales, celle de l'école et l'autre, rien n'est moins sûr que ce soit la première qui prévale.

La société n'a pas tout fait pour ses fils quand elle crée et soutient des écoles. Il lui faut encore collaborer avec elles à l'oeuvre de l'éducation en interdisant dans son sein tout ce qui peut ternir l'âme et le coeur de l'enfance: journaux, revues, affiches, panneaux-réclames, spectacles, etc. Comme

elle adopte des règlements pour protéger la vie des citoyens, il lui appartient d'en adopter pour sauvegarder l'innocence de ses plus jeunes citoyens, afin qu'ils arrivent à l'école dans les dispositions voulues.

L'âme pure, mais aussi le corps sain. L'enfant qui n'est pas en santé est incapable de fournir l'effort pour apprendre, raisonner, juger. Celui qui, le ventre creux, n'a pour refuge, hors de son taudis, que la rue avec ses miasmes ou une cour exigüe où s'amoncellent les détritrus, ne peut avoir la volonté ni la puissance d'attention nécessaires pour suivre les explications du maître, imposer à sa mémoire un travail ardu. Saint Thomas déclare qu'un certain bien-être s'impose pour parvenir à la sainteté, parce que la sainteté demande à l'homme, être libre, un vouloir soutenu par ses forces physiques. Le savoir et la sagesse ont la même exigence. L'homme déchu est faible et ne peut s'élever que par les puissances réunies de son âme et de son corps.

À certaines périodes, la société ne donne pas au père de famille la possibilité de gagner honorablement sa vie et celle de ses enfants. Et même quand il travaille, le prolétaire, père d'une famille nombreuse, habite forcément un quartier industriel et populeux, où la nature est absente et le ciel réduit à une étroite percée entre les toits. Si la Cité ne ménage pas à ces pauvres enfants des coins de verdure à l'air moins vicié, des terrains de jeux pour qu'ils puissent prendre librement leurs ébats plutôt que de patauger dans le ruisseau, leur santé s'étiole, leurs muscles s'atrophient. De tels enfants sont de misérables écoliers.

* * *

La Cité demande à l'École science et dévouement. En retour, l'École a besoin que son oeuvre ne soit pas entravée au départ ou paralysée ensuite par l'école de la vie à laquelle sont soumis jeunes et vieux.

Le maître est un semeur qui ne ménage ni son temps ni ses sueurs, mais la récolte dépendra du sol où tombera la semence: s'il est bien meuble et riche, les fruits seront merveilleux; si la mauvaise herbe envahit déjà des sillons piétinés, peu de grains parviendront à maturité.

Une Cité propre, matériellement et moralement, pour des êtres sains; une École accueillante et salubre, dont le personnel est content de son sort parce qu'il est payé avec équité et respecté des citoyens et des autorités, voilà qui assurera l'avenir des générations montantes et fera la Cité florissante.



1846-1946

